EXAMEN D'UN LIVRE

QUI A POUR TITRE,

T. TRONCHIN

In Academiâ Genevensi Med. Prof. Collegii Medici Amstellodamensis olim inspectoris. Acad. Reg. Scient. Berolin, &c.

DE

COLICA PICTONUM,

PAR UN MÉDECIN DE PARIS.

Michel Philippe Bernard.

Ne gloriari libeat alienis bonis. Phædr. Fab. III. Lib. 1.

A GENÈVE.

M DCC LVIII.

Digitized by the Internet Archive
in 2019 with funding from
Wellcome Library

https://archive.org/details/b3054290x

AVANT-PROPOS.

TOUT Lecteur qui n'eſt pas Médecin a beſoin, pour entendre ce petit ouvrage, d'être prévenu que la Colique de Poitou ſe caractériſe principalement par une douleur gravative à la région de l'eſtomac; cette douleur devient enſuite fort vive & poignante, occupe toute l'étendüe du bas-ventre, & ſe répand dans la poitrine, les épaules, les lombes & l'épine du dos. Il ſurvient des envies de vomir, du vomiſſement même: le ventre eſt ſouvent conſtipé, plûtôt retiré vers les vertébres & enfoncé, que prominent en devant. Cette Colique a cela de particulier, qu'une paralyſie ſaiſit gradüellement les extrémités ſupérieures & quelquefois les inférieures, à proportion que les douleurs diminüent. Il ſurvient ſouvent du délire, des convulſions & des accès d'épilépſie. La plûpart des malades n'ont point de fiévre, ou s'ils en ont, elle reſſemble plûtôt à une fiévre lente, qu'à une fiévre aigüe. Voilà quels ſont, en général, les principaux ſymptômes.

Paul d'Ægine Médecin Grec & Avicen-

ne Médecin Arabe ont parlé de cette maladie. Beaucoup d'autres, depuis eux, l'ont décrite, mais ſans lui donner de dénomination particuliére. Elle régna en Poitou du tems de Milon, Doyen de la Faculté de Médecine de Poitiers, qui devint premier Médecin de Henri IV. Citois diſciple de Milon fut auſſi Doyen de la même Faculté & Médecin du Cardinal de Richelieu. Après avoir obſervé & traité long-tems la Colique dont il eſt queſtion, il publia en 1639, ſur ce ſujet, une très ſçavante & très bonne diſſertation intitulée : *De novo & populari, apud Pictones, dolore Colico bilioſo.* Il appelle encore cette maladie, *Colicus dolor Pictonicus*, ou *Pictonum.*

Au lieu de ſuivre littéralement, en François, cette dénomination Latine, & de dire *Colique de Poitou, ou des Poitevins*, on l'a appellée *Colique de Poitiers*, ce qui, vu la conſonnance des mots, l'a fait confondre avec *la Colique des Pottiers*, que donne effectivement à ces artiſans le plomb qu'ils emploient à vernir les pots de terre. La dénomination Latine *dolor Colicus Pictonum* a fait encore équivoque avec la Colique des Peintres, *dolor Colicus Pictorum.*

Quoiqu'il en ſoit la Colique de Pottier de terre, de Peintre, de Plombier, d'Email-

leur, de Lapidaire, de Doreur ſur métaux, & de bien d'autres artiſans, eſt la même maladie. On peut encore y joindre celle des vins verds, ou tournans à l'aigre, que par une fraude digne des plus ſévéres punitions, certains cabarettiers adouciſſent avec de la litarge. Toutes ces Coliques doivent ſe comprendre ſous la dénomination commune de *Colique des métaux* ou *des minéraux*. Quant à celle de Poitou, Citois l'attribüe principalement aux vins de ſa province qui ſont ſujets à pécher par un excès de verdeur. Le ſçavant M. Huxam a donné une belle deſcription & une excellente méthode curative de la Colique qu'il obſerva chez les Damnoniens, ſur-tout pendant l'année 1724, & qu'il attribüa à du cidre fort verd dont on avoit fait uſage avec profuſion. C'eſt la même, à peu près, que celle de Poitou.

De ce qui précéde, il réſulte que voilà deux Coliques qui ont chacune leur dénomination, celle *des minéraux* & celle *de Poitou*, qu'on pourroit appeller Colique *des végétaux*.

Bien des Médecins ont penſé, & pluſieurs penſent encore, qu'il y a une très grande différence entre l'une & l'autre. On eſt très ſur que la premiére eſt cauſée par des

matiéres minérales venimeuſes, & l'on croit que l'autre l'eſt par des vins naturellement acides & acerbes. Cette différence des deux cauſes, eſt la raiſon la plus forte qu'on puiſſe apporter pour prouver que la différence de ces deux maladies eſt auſſi réelle que celle de leurs dénominations. Si cependant il m'eſt permis de hazarder mon ſentiment, je penſe qu'ayant toutes deux, à peu près, la même marche & les mêmes ſymptômes, & ſe guériſſant de plus par la même méthode, il n'eſt pas poſſible qu'elles différent l'une de l'autre auſſi eſſentiellement qu'on le croiroit. Citois & M. Huxam emploient avec ſuccès, contre la Colique des végétaux, les vomitifs ſur-tout, les forts purgatifs & l'opium : & nous guériſſons, très-facilement & très-promptement celle des minéraux, par une méthode ſemblable. Ces raiſons me paroiſſent bien fortes, ſinon pour prouver, du moins pour faire préſumer l'identité de l'une & de l'autre Colique. Mais on demandera comment du vin ou du cidre verds peuvent produire les mêmes accidens que des matiéres minérales venimeuſes ? Sans entrer dans aucun détail, je demanderai, à mon tour, ſi des ſucs vineux qui n'ont pas acquis leur dernier degré de maturité ne peuvent pas faire ſur l'eſto-

mac & ſur les inteſtins, les mêmes impreſſions que certaines matiéres minérales? Il eſt outre cela poſſible que les vins dont parle Citois, & les cidres dont parle M. Huxam, aient été, ſans qu'ils l'aient pu découvrir, altérés avec la litarge ou quelque autre matiére ſemblable. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la Colique dont il eſt queſtion a été épidémique dans les pays ou l'on boit des vins du Rhin & de la Moſelle. Ces vins péchent ſouvent par trop de verdeur, & les marchands les ont longtems altérés avec la litarge.

M. Tronchin met non ſeulement une très grande différence entre la Colique des minéraux & celle des végétaux, mais il imagine encore ſix autres eſpéces de Colique dont les cauſes éloignées ſont, à ce qu'il dit, les fiévres mal guéries, la goutte & le rhumatiſme, la tranſpiration arrêtée, le ſcorbut, la mélancholie, & les paſſions de l'âme.

Il comprend les huit eſpéces ſous la dénominâtion générale de *Colique de Poitou*, & leur aſſigne à chacune une méthode curative particuliére. Ce qui étonne, c'eſt que ces Coliques êtant, ſuivant lui, très différentes entre elles, on croiroit qu'elles devroient ſe montrer chacune par des ſignes

distinctifs. Cependant M. Tronchin se contente d'établir, pour toutes les huit, un diagnostic & pronostic commun. D'un autre côté, pendant qu'il propôse autant de méthodes curatives que de Coliques, on ne voit pas pourquoi il n'enseigne qu'une seule maniére de guérir la paralysie qui succéde à chacune des différentes Coliques : puisque cette paralysie dépendant, suivant ses principes, ou du moins devant dépendre de huit causes différentes, doit être aussi traitée de huit différentes maniéres.

Ces objections viennent de lui être faites, dans le Journal de Médecine de Février dernier, par M. Vandermonde avec qui je me suis aussi rencontré sur quelques autres points du livre de M. Tronchin. Mais je les ai traités d'une maniére plus étendüe & même différente de ce qu'a fait M. Vandermonde. Ainsi j'ai cru pouvoir me dispenser d'y rien changer. Ce qui a différé l'impression de cette brochure, c'est que j'attendois chaque jour deux dissertations sur la matiére qui y est traitée, l'une de Grashuys l'autre de M. de Haen, dont j'aurois pu, je pense, tirer quelque secours. Mais ces dissertations ne m'étant point parvenües, j'ai été obligé de m'en tenir aux auteurs que M. Tronchin a mis à profit pour la composition de son ouvrage.

EXAMEN D'UN LIVRE

QUI A POUR TITRE,

T. TRONCHIN

In Academiâ Genevensi Med. Prof. Collegii Medici Amstellodamensis olim inspectoris. Acad. Reg. Scient. Berolin, &c.

DE

COLICA PICTONUM,

PAR UN MÉDECIN DE PARIS.

Ne gloriari libeat alienis bonis. Phædr. Fab. III. Lib. I.

LE bruit qu'a fait M. Tronchin à Amsterdam, à Genéve, & sur-tout à Paris, inspiroit au Public le desir de voir quelque production de sa plume. Ce grand Médecin vient enfin de donner un livre fort mince, imprimé en gros caractéres, à Genéve, chez les fréres Cramer, 1757, qui porte pour titre *De Colicâ Pictonum*, c'est-à-dire, sur la Colique de Poitou. L'Ouvrage est précédé d'une Epître dédicatoire addressée à M. le Duc d'Orleans, & d'un avis au lecteur. Le début de cet avis ne péche pas par un excès de modestie.

L'auteur y met d'abord en doute ſi, lorſqu'il a commencé à exercer la Médecine, *ineunte praxi*, il a trouvé une maladie difficile à guérir ; puis avoüe ingénüement que ſi l'affirmative eſt vraie, c'eſt relativement à la Colique de Poitou. Qu'heureux ſeroient les malades d'un jeune, je dirai même d'un vieux Médecin, qui, comme M. Tronchin, ne trouveroit qu'une eſpéce de maladie rebelle à ſon habileté ! *Mes pas chancelloient*, continüe-t-il, *ceux de mes maîtres n'étoient pas plus fermes. Le ſilence des principaux auteurs étoit un malheur pour moi, & les difficultés me jettoient dans la perpléxité. La maladie étoit commune à Amſterdam & la guériſon rare. J'ai compté, malgré moi, le nombre de mes expériences par celui des malades qui me ſont morts. Per mortes experimenta feci.* Que cet aveu ſeroit perfide & odieux ſi, proféré par la fauſſeté & par l'amour-propre, il n'étoit qu'un appas pour ſurprendre la confiance du lecteur ; mais qu'il eſt magnanime & eſtimable, s'il n'a d'autre ſource que la candeur, ni d'autre but que l'utilité du genre humain ! *Enfin je ſuis parvenu peu à peu*, dit encore M. Tronchin, *à trouver une méthode plus facile & plus ſure.* Il notifie enſuite au Public qu'il va goûter, par choix, un loiſir dégagé de l'exercice tumultüeux de ſa profeſſion, *otium à turbulentâ praxi liberum*, expreſſion bien naïve, où il ſemble vouloir peindre la maniére dont on l'a vu faire la médecine à Paris. *Je vais*, pourſuit-il, *conſacrer mes ſoins au travail du cabinet, & mettre mes obſervations par écrit ; heureux ſi elles répandent une lumiére capable de faire éviter des écueils ou j'ai autrefois échoüé ;* puis paraphraſant à ſa maniére le paſſage d'Horace. . . .

Solve ſeneſcentem, &c. Il dit qu'il va ſouſtraire ſon cheval aux exercices du manége, pendant qu'il eſt encore vigoureux, *ſanus adhuc-dum*, afin de ne pas l'expoſer à faire des faux pas : quoiqu'il vienne de nous apprendre, quelques lignes plus haut, que déja ce généreux courſier n'a malheureuſement que trop bronché. Voila à peu près tout ce que contient l'avis au lecteur. Quant au corps de l'ouvrage, il eſt diſtribüé avec un ordre méthodique dont je ne crois pas devoir m'écarter, dans l'expoſé que j'en vais faire.

Le premier chapître eſt compoſé de ſix citations qui roulent ſur la dénomination de la Colique en général : le ſecond de trois autres, dont la premiére prouve que Citois eſt le dénominateur de la Colique de Poitou : les deux ſuivantes contiennent les noms des pays ou cette maladie a régné. Quant au troiſiéme Chapître qui eſt intitulé *Deſcription de la Colique de Poitou*, j'ai cru d'abord qu'il étoit de la compoſition de M. Tronchin. Ce qui m'a induit en erreur, c'eſt que dans les deux qui le précédent, & dans ceux qui le ſuivent, les Auteurs cités ſont toujours nommés en tête du paſſage : au lieu qu'ici on ne trouve le renvoi qu'au dernier mot du chapître, enſorte qu'il paroît tomber, non pas ſur la totalité de ce chapître (car qui peut s'imaginer qu'un chapître entier ſoit une citation ?) mais ſeulement ſur la derniére phraſe. Je croirois cependant pécher contre la bonne foi, ſi je préſentois ce morceau comme ſervilement copié d'après Citois. M. Tronchin a changé, ajouté, retranché pluſieurs mots au texte de cet auteur. Je rapporterai, pour exemple, une ſeule phraſe de Citois avec la pareille de M.

Tronchin, afin que le lecteur puiſſe juger ſi l'original a gagné ou perdu aux corrections de ſon copiſte. Il eſt queſtion, de la part des deux auteurs, d'expoſer qu'au moment ou les malades ſe ſentent ſoulagés de la Colique, il leur ſurvient inopinément une paralyſie. M. Tronchin dit.... *Tandem remittente dolore, inopinantium* ac ſe ſe meliùs credentium *brachia pedeſque* reſolvebantur, ceſſante motu, *ſenſu ſuperſtite*. Et Citois s'exprime ainſi.... *Et poſt tot ærumnas, mirum dictu, æger jam meliùs ſecum agi credens, ventris quippe doloribus ut cumque remittentibus, brachia pedeſque reſolvi perſentiſcit; & illam, quæ totos diffuſa per artus molem agitat, vim frangi percipit.* Je ferois remarquer que dans ce paſſage de Citois, il ne ſe trouve ni galliciſme, ni pléonaſme, ſi c'étoit ici le lieu de faire des obſervations grammaticales. Mais je me renfermerai, quant à préſent, dans celles qui regardent le fond du traité de M. Tronchin.

Son quatriéme chapître eſt, au moins une fois, plus ſçavant que les trois premiers, puiſqu'il eſt compoſé lui ſeul de vingt-deux paſſages, au lieu que les trois autres pris enſemble ne ſont compoſés que de dix. Il a pour objet de prouver qu'avant Citois on connoiſſoit la Colique de Poitou, & ſon titre eſt, *Idem Colicus dolor ante Citeſium deſcriptus*. M. Tronchin y r'aſſemble quantité de morceaux d'auteurs, même des plus anciens, dont les uns décrivent, & les autres déſignent ſeulement la Colique de Poitou. Il paroît qu'il a puiſé dans les vraies ſources, puiſqu'à chaque article, il cite toujours les originaux, ce qui porte à croire qu'il a fait les frais d'une grande

lecture. Mais c'eſt un travail qu'il eût très-bien pu s'épargner, puiſqu'on trouve dans Citois preſque entiérement ſon premier, ſon ſecond chapître, le troiſiéme tout entier, & une partie du quatriéme. Il eſt même étonnant qu'en liſant cet auteur, comme il eſt avéré qu'il l'a fait, il n'ait pas apperçu les paſſages dont je parle, ou que s'il les a remarqués, il ne lui en ait pas fait honneur. Cette inattention de ſa part pouvoit autoriſer les cenſeurs les moins ſévéres à dire que quand Citois avoüe que d'autres avant lui avoient connu la Colique de Poitou, quand il a la bonne foi de citer tout au long leurs paſſages, M. Tronchin, ſans faire mention de lui ſur cet objet, & pour prouver qu'il n'eſt pas le premier en date, rapporte les mêmes paſſages qu'il a trouvés dans cet auteur : & s'attribüe ainſi l'honneur d'une recherche ſçavante qu'il y a trouvée toute faite. Lorſqu'on voit d'ailleurs que dans l'un & l'autre auteur, les mêmes paſſages ne commencent pas par les mêmes expreſſions, que ceux qui ſont au commencement du traité de M. Tronchin ſe trouvent au milieu, ou à la fin, de celui de Citois ; que quelquefois trois paſſages de différens auteurs, qui ſont réünis dans celui-cy, ſe trouvent diſperſés dans l'autre, on eſt bien tenté de penſer que cela n'a pas été fait pour la commodité de ceux à qui la fantaiſie viendroit de les confronter. M. Tronchin qui prévoioit ces objections croit peut être les avoir ſuffiſamment prévenües lorſqu'il dit, pag. 13. *Citois avoit appris de Fernel & de Houllier que la douleur de Colique qui ſe termine par la Paralyſie étoit déja déſignée ſous le nom de fauſſe Colique.* Mais, à la maniere dont cette anec-

dote eſt préſentée, qui ne penſera que M. Tronchin l'a puiſée dans ſon propre fond ? Ce qui eſt encore plus ſéduiſant c'eſt qu'il ajoute : *Cette maladie, comme l'obſerve Riolan lui-même, étoit, depuis long-tems, endémique dans le territoire de Melun aux environs de Paris, & connüe des Médecins avant Citois.* L'empreſſement de M. Tronchin à vouloir prouver qu'avant celui-cy, la Colique de Poitou êtoit connüe, ne permet pas au lecteur de croire, ni même de ſoupçonner que Citois lui-même ait pris ſoin de publier ce fait. Cependant non ſeulement le paſſage de Houllier & celui de Fernel ſe trouvent dans cet auteur pag. 174 & 175, mais on y voit encore ceux de pluſieurs autres que l'on trouve auſſi dans M. Tronchin. Qu'avoit-il encore affaire de recourir à Riolan, pour prouver que Citois n'eſt pas le premier qui ait connu la Colique de Poitou ? & que ne diſoit-il franchement : Citois avoüe & prouve même, par des paſſages qu'il cite de Paul d'Ægine, d'Avicenne, de Droët, de Fernel, de Houllier, de Craton, de Cardan, qu'il n'a pas été le premier à connoître cette maladie. M. Tronchin s'eſt bien gardé de le faire. Il a cru qu'il étoit bien plus honorable pour lui de paroître avoir lu ces auteurs, & d'en citer directement les paſſages, que d'apprendre au lecteur qu'ils ſe trouvent, tout au long, dans la diſſertation de Citois. Voilà les raiſonnemens qu'auroient pu faire des dialecticiens incommodes ; (*a*) mais

(*a*) Un Ecrivain auſſi judicieux que délicat en fait de critique dit que, grace à la vaſte érudition de M. Tronchin, nous ſçavons que Paul d'Ægine, Avicenne, Fernel & Houllier ont connu & décrit la Colique de Poitou avant

on ne tardera pas à voir par quels moiens ſingu-ſinguliers M. Tronchin a ſçu ſe mettre fort au-deſſus de ces légéres imputations.

Son cinquiéme chapître annonce que la Colique de Poitou a été rarement décrite après Citois. Depuis cet auteur, ſuivant M. Tronchin, il ne s'en eſt trouvé que ſept ou huit qui aient écrit ſur ce ſujet, non compris trois ou quatre qui ſont encore vivants. Tout le chapître, ſelon l'uſage établi juſqu'ici, eſt rempli par un paſſage tiré chacun de ces Auteurs. Le dernier eſt de M. Huxam : mais M. Tronchin l'a changé, allongé dans des endroits, racourci dans d'autres, enſorte qu'à chaque ligne, le lecteur eſt incertain ſi c'eſt M. Huxam qu'il lit, ou bien M. Tronchin.

Parmi les auteurs poſtérieurs à Citois, M.

Citois. Il y a cependant plus d'un ſiécle que ce même Citois, comme on vient de le voir, nous avoit enrichis de cette connoiſſance. Il cite Paul d'Ægine trois fois, pag. 178, 188, & 201, Avicenne quatre fois, pag. 179, 180, 190 & 217, Fernel trois fois, pag 174, 189 & 191, Houllier une fois, pag 175 ; outre ces Auteurs, Droët deux fois, pag. 175 & 204, Craton deux fois, pag. 176 & 183, Cardan, pag. 183, Langius, Paracelſe & Eraſte, pag. 175 & 176. Mais l'ouvrage de Citois eſt un traité particulier de Médecine. C'eſt le devoir d'un Médecin de ſçavoir ce qu'il contient, & non pas celui d'un homme occupé par état & par goût d'une multitude d'objets de littérature, tel que le célébre écrivain dont je parle. Etoit-il d'ailleurs obligé de ſe déffier, ſur une anecdote peu intéreſſante, de celui à qui tout Paris venoit de confier ſa ſanté & ſa vie ? Le jugement qu'il a porté, naturellement deſtiné à fortifier l'illuſion préparée par M. Tronchin, ne ſert qu'à juſtifier les réflexions qui viennent d'être faites ſur l'addreſſe & la ſubtilité de ce dernier.

Voyez l'année Littéraire, 1757. Tom. VII. Lettre XIII. pag. 306 & 307.

Tronchin n'a point parlé de Meſſieurs Aſtruc & Dubois, tous deux Médecins de la Faculté de Paris, qui ont donné l'un ſur la Colique de Poitou, l'autre ſur celle des Minéraux, chacun une ſçavante Thèſe en 1751. Il ne dit rien non plus d'une diſſertation en trois morceaux raſſemblés dans les huitiéme & neuviéme volumes de la Bibliothéque raiſonnée, & que M. Poiſſonnier des Perriéres, dans le Journal des ſçavans de Février dernier, lui attribüe. Seroit-ce donc par modeſtie que M. Tronchin n'auroit pas voulu citer ſon propre ouvrage, ou bien cet ouvrage ſeroit-il celui d'un autre ? J'avoüe mon incertitude ſur ce point. Il y a des raiſons pour faire également préſumer le pour & le contre. Ce qui favoriſeroit la premiére opinion c'eſt qu'on voit, dans la diſſertation, que la Colique d'Amſterdam qui y eſt décrite, & dont il ſera parlé cy-après, peut dépendre de huit cauſes différentes qui ſont également déduites dans le traité d'aujourd'hui. On trouve auſſi, dans cette diſſertation, une foule de paſſages de différens auteurs que l'on retrouve encore dans le nouvel ouvrage de M. Tronchin. Voilà des conformités qui feroient donner au même auteur la diſſertation ancienne & le traité qui vient de paroître. Mais je me fixerois volontiers à la réflexion ſuivante. Si M. Tronchin ſe trouve conforme, ſur bien des points eſſentiels à l'auteur de la diſſertation, quel qu'il puiſſe être, il faut convenir auſſi qu'il ſe trouve en contradiction avec ce même auteur, ſur des objets qui ne ſont pas moins intéreſſants. Un ſeul exemple ſuffira pour le prouver. Dans la diſſertation, Beauval Apoticaire de la Rochelle eſt cité très

longuement

longuement & avec éloge ; & M. Tronchin aujourd'hui parle de ce même Beauval avec mépris, comme d'un homme qui a ſervilement copié Citois. Ce fait me paroît réſoudre la difficulté, car ſi M. Tronchin êtoit l'auteur de la diſſertation, y a-t-il apparence qu'en 1757, il rétractât l'éloge qu'il auroit fait de Beauval en 1732. Mais auſſi ne bleſſe-t-il pas la charité qu'il doit à ſon prochain, en traitant avec auſſi peu de ménagement qu'il fait aujourd'hui, un pauvre plagiaire de Citois ?

Ramazzini eſt encore un auteur fort poſtérieur à ce dernier, & dont M. Tronchin n'a point parlé, lui qui paroît ſe piquer d'une érudition exacte. Ce Médecin Italien, quoiqu'il ne ſoit pas toujours fidéle ſur les faits qu'il rapporte, en a cependant recüeilli un grand nombre de curieux & d'utiles qui ont un rapport très direct avec la Colique des minéraux. Si M. Tronchin ne l'a pas nommé, ce n'eſt pas qu'il ne le connoiſſe bien, & qu'il ne l'ait lu, ſi non en tout, du moins en partie. On verra, dans un moment, qu'il peut bien avoir eu ſes raiſons pour le paſſer ſous ſilence.

J'ai remarqué plus haut que le troiſiéme chapître n'eſt autre choſe qu'un morceau défiguré de Citois, & qu'il eſt intitulé, *Colici apud Pictones doloris deſcriptio.* Le ſixiéme porte auſſi le même titre, *Doloris Colici hodie Pictonum dicti deſcriptio.* Pour celui-cy, on ne peut pas dire qu'il ſoit tiré de tel auteur, plûtôt que de tel autre. M. Tronchin y a raſſemblé les idées de pluſieurs qu'il a étendües, ou ſerrées, ſuivant qu'il l'a jugé convenable. On n'y remarque rien de particulier. Mais dans le ſuivant, qui eſt le ſeptiéme, le

Docteur Genévois commence enfin à produire de lui même. Je vais saisir cette premiére occasion qu'il me présente de donner une idée de ce qu'il sçait faire. Il se propose de développer la cause prochaine de la Colique de Poitou, & dit.... *L'observation nous apprend que la cause éloignée de la Colique de Poitou est de plusieurs espéces. Pour connoître la cause prochaine, il faut sçavoir que le bas-ventre a plus de nerfs que toute autre partie, & qu'il est conséquemment plus susceptible de douleur. Ses nerfs se divisent, se subdivisent, se réünissent & communiquent avec tous les autres. C'est pour cela qu'on les appelle Sympathiques. Ils se répandent par tout, & il n'y a pas un point du corps qui n'en reçoive. De là cette quantité prodigieuse de nerfs qui vont aux intestins & au mésentére, & qui donnent à leurs membranes le sentiment, le mouvement & la sympathie. Les nerfs, par leur présence, rendent les intestins & le mésentére très susceptibles de douleur. C'est là qu'il faut chercher la cause prochaine de la douleur de la Colique de Poitou. Les nerfs irrités prennent une disposition physique qui fait naître dans l'âme le sentiment de la douleur. Si cette disposition est fixe & durable, elle fait compatir les nerfs qui communiquent avec les parties souffrantes, & l'irritation se répand dans tous ceux du corps. De là les convulsions, la paralysie, la léthargie, l'apopléxie & la mort.* Ce que le chapître contient d'essentiel est contenu dans ce morceau dont la substance à son tour, est comme on le voit, renfermée dans ces paroles. *Les nerfs prennent une disposition physique qui fait naître dans l'âme le sentiment de la douleur.* Cette explication pourroit devenir très satisfaisante, si M. Tronchin

vouloit bien nous dire en quoi consiste la disposition physique dont il parle, & pourquoi elle cause plûtôt la douleur de la Colique de Poitou, que celle qui est propre à toute autre maladie. Il est évident qu'il ne manque à sa définition que deux bagatelles (pour parler le langage d'un logicien) le genre & la différence. Après l'effort d'imagination qu'il vient de faire, il donne, vraisemblablement pour reprendre haleine, le chapître suivant que je vais transcrire en entier, & au quel je ne crois pas que l'on dispute le mérite de la briéveté.

CHAPITRE VIII.

Causes éloignées de la douleur de la Colique de Poitou.

La cause prochaine de la douleur de la Colique de Poitou est l'effet d'une, ou de plusieurs causes éloignées, qui, au moien d'une observation exacte de la maladie, peuvent se réduire aux suivantes. Les voici.

Les restes des fièvres mal guéries par l'art, ou par la nature.

Les poisons.

Le vin; les acides-austéres fermentés, ceux qui ne sont pas murs, pris avec excès.

La goutte & le rhumatisme.

La transpiration arrêtée.

Le scorbut.

La mélancholie.

Les passions de l'âme.

J'aurois pu me paſſer d'avertir que ce chapitre eſt auſſi de l'invention de M. Tronchin. Le caractére original qu'il porte ne permet pas de s'y m'éprendre. On voit qu'il n'étoit pas plus poſſible d'en donner l'extrait, que néceſſaire d'en faire la critique. Mais on ne peut pas dire la même choſe de celui qui ſuit. Il commence par des paſſages de Fernel, de Baillou, de Spigel, de Charles Piſon, de Citois, Riviére & Willis qui établiſſent, preſque tous, le même ſentiment, ſçavoir que les fiévres demi-tierces, tierces & quartes ſont ſouvent la cauſe de la Colique de Poitou; & le témoignage de M. Tronchin vient à l'appui de ceux la, comme pour y mettre le ſçeau de l'autenticité. Il raconte qu'en 1727, il y eut à Amſterdam une fiévre bilieuſe ſi mortelle, qu'on la regardoit comme la peſte. Lorſqu'on la ſupprimoit avec le Kinkinna, elle étoit ſi conſtamment ſuivie de la Colique, que la préſence de cette derniére prouvoit indubitablement que l'autre avoit précédé. C'eſt à cette occaſion que M. Tronchin toujours humain & compatiſſant, s'écrie encore douloureuſement, *Plût à Dieu que la guériſon eût été auſſi commune que la maladie!* puis tout de ſuite il âjoute..... *Miſeri tunc ſæpiùs viſi ſunt ſuperſtites per vicos, veluti larvæ, arte quaſi progredientes, exangues, pallidi, manibus incurvis, pendulis, cum voce clangoſâ debili: nec deerant aphoni.* C'eſt un petit emprunt littéraire qu'il fait ici, en attendant l'occaſion d'en faire de plus conſidérables, & vu qu'il n'en donne pas de reconnoiſſance à ſon créancier, je me charge de la donner pour lui. Ce créancier eſt Citois. On y lit, pag. 172, *Et poſt aliquot menſes*,

ſuâ artubus vi aliquantisper reſtitutâ, per vicos, veluti larvæ, aut arte progredientes ſtatuæ, pallidi, ſquallidi, macilenti identidem conſpiciuntur, manibus incurvis & ſuo pondere pendulis, nec niſi arte ad os, & cæteras ſupernas partes ſublatis, ac pedibus non ſuis ſed crurum muſculis, ad ridiculum ni miſerandum inceſſum compoſitis, voce clangoſâ & ſtreperâ. Ce tableau eſt ſi noble & ſi expreſſif, que M. Tronchin ne le laiſſoit-il tel que le voila ! Je ne ſçais ce que penſeroit ſur cela Citois, s'il vivoit. Pour moi ſi j'étois ſculpteur, ſi j'avois fait une belle ſtatüe, & qu'un homme, après me l'avoir dérobée, s'avisât de la mutiler pour empêcher qu'elle ne fût reconnüe, je ſerois moins ſenſible à la perte de ma ſtatüe, qu'au dégât qui en auroit été fait. Notre auteur finit par huit obſervations toutes compriſes dans l'étendüe de deux pages : (*a*) encore chaque article contient-il les qualités du malade, avec un compliment aſſez court, mais que l'on pourra trouver fort long, ſi l'on en compare l'étendüe à celle qu'occupe le fait principal. Pour en donner un exemple, voici la premiére de ces huit obſervations. *Vidi conſularem virum hodie ut olim bonis omnibus carum, faſcibus quamvis neceſſitate temporum depoſitis, virtute ſuâ involutum poſt tertianam vermis ad inſtar humi repentem.* (*b*) Les ſix premiers

(*a*) N^a. Que les pages ne contiennent que 22 lignes en gros caractéres, que dans chacune de ces pages on compte à peine 110 mots, & que M. Tronchin n'eſt jamais plus laconique que quand le détail eſt néceſſaire.

(*b*) Ceux qui ont la Colique de Poitou ſouffrent tant, que dans l'excès de leurs douleurs, ils ſe roûlent quelquefois par terre.

malades ſont préſentés comme guéris & les deux autres comme morts, ſans qu'on puiſſe ſçavoir de quelle maniére ils ont été traités. M. Tronchin qui n'eſt pas moins tendre pour les morts qu'on la vu poli à l'égard des ſurvivants, jette, en paſſant, une petite fleurette ſur le tombeau de ſes deux deffunts. Après avoir dit, en parlant des ſix malades qui ſont guéris.... *His omnibus nunc vegetis nihil niſi memoria miſeriarum ſupereſt.* Il âjoute, en parlant des deux morts.... *Utinam & nobili juvenum pari ſupereſſet quorum immaturam mortem deflent ampliſſimi parentes patriæ patres.*

Ce qui ſuit n'eſt pas beaucoup plus inſtructif. Les Médecins ſçavent les accidents que cauſent les matiéres minérales qui ſont venimeuſes ; & c'eſt à prouver ce qu'ils ſçavent ſi bien que M. Tronchin emploie ſon dixiéme chapître l'un des plus étendus de tout ſon livre. Il contient dix-huit pages où ſe liſent les obſervations de douze auteurs & les ſiennes ſur ce ſujet. On y trouve une énumération des ouvriers ſujets à la Colique de Poitou, (*a*) à l'occaſion des matiéres venimeuſes qu'ils emploient chacun dans leur partie. Cette énumération eſt aſſez exacte, excepté que l'auteur oublie pluſieurs artiſans, entr'autres les lapidaires qui, parmi ces malheureuſes victimes du luxe, ne ſont pas les moins à plaindre, & que nous voions ſouvent attaqués de la Coli-

(*a*) Il faut ſe ſouvenir que M. Tronchin appelle Colique de Poitou toutes les Coliques dont il parle & que ſouvent, pour éviter l'embarras des explications, j'ai laiſſé ſubſiſter ſa dénomination. L'avant-propos indique à quoi l'on doit s'en tenir ſur cela.

que & de toutes ſes funeſtes ſuites. Il eſt vrai que s'il a exclus ceux-la du nombre des affligés, il y en a compris d'autres qui ne doivent pas y être compris, je veux dire les peintres en tableaux. Ce n'eſt pas qu'ils ne ſe ſervent de plomb, d'outremer, de verd de gris & même d'orpiment, l'un des plus dangereux poiſons. Mais ils emploient très peu de ces matiéres par comparaiſon à l'uſage qu'en font les barboüilleurs. Pour deux ou trois grains de couleur au plus dont ſe charge le pinceau d'un peintre, la broſſe d'un barboüilleur en prend une once. Celui-ci eſt au travail tout le jour, celui-la au contraire a de longs intervales de repos. Les couleurs du barboüilleur ſont liquides, & celles du peintre ne le ſont pas. Enfin le premier détrempe lui-même ſes matiéres colorantes, & tant qu'il les remüe & qu'elles ne ſont pas encore liées avec l huîle; elles laiſſent échapper une grande quantité de particules légéres qui ſe répandent dans l'air & ſe font un chemin par les poumons & par l'œſophage; au lieu que l'autre emploie ſes couleurs toutes liées par des mains étrangéres, ſous la forme d'une pâte aſſez ferme, pour ne laiſſer échapper que des corpuſcules très fins, & en très petite quantité. Voila les raiſons pour leſquelles cette Colique qui eſt ſi ordinaire aux barboüilleurs, n'attaque jamais les peintres en tableaux. M. Tronchin voudroit cependant les y aſſujettir, & pour appuier ſon projet il aſſure qu'ils ne vivent pas long-tems, ce que je veux bien ne pas conteſter pour ceux d'Amſterdam qui a été le principal théâtre de ſes expéditions, mais bien pour les nôtres qui vivent autant, &

peut-être plus, que le commun des hommes. Si la prétention de M. Tronchin êtoit fondée, les peintres qui travaillent le plus devroient être les plus expoſés à ne pas pouſſer loin leur carriére. Les faits démentent cependant cette idée. Simon François a vêcu 65 ans, Stella 61, le Pouſſin 71, Jean Couſin 80 au moins, Vignon eſt mort très vieux, & Largilliére auſſi. Philippe Champagne a vêcu 72 ans, Pierre Mignard 85, Claude Gelée le Lorrain plus de 80, Noël Coypel 79, Mademoiſelle Cheron 83, Deſportes 82, Galoche 85, Rigaud 80, Louïs Boulogne 80, Hallé 85, De Troy 85, Reſtout eſt fort âgé, & Silveſtre a actüellement 80 ans & vit encore. M. Tronchin ſans-doute, à moins qu'il n'y mît de l'humeur, ne ſera point aſſez injuſte pour vouloir que ces 19 exemples, qui ſans beaucoup de recherche, ſe ſont trouvés ſous ma main pour prolonger la vie des peintres, ne prévalent pas ſur les deux ſeuls qu'il rapporte, & qu'il va chercher aſſez loin, dans la vüe de la r'accourcir. *Le Corrége*, dit-il, *a vêcu comme un homme à demi-mort dans la privation de ſes ſens internes & externes: & le divin Raphaël a été raié du nombre des vivans dès la fleur de ſa jeuneſſe.* Le premier de ces faits, quand même il ſeroit vraï, ne ſeroit nullement conclüant pour M. Tronchin, puiſqu'il ne prouve point que le triſte état où il ſuppoſe le Corrége réduit, fût l'effet des couleurs qu'il manioit. Ce peintre ne pouvoit-il pas avoir perdu l'uſage de ſes ſens pour une autre cauſe, & M. Tronchin, après avoir abbrégé, ſans raiſon, la vie des peintres, voudroit-il encore s'arroger le pouvoir d'ôter à l'un de ces artiſtes le triſte

privilége d'avoir, comme pourroit faire tout autre homme, une paralyſie indépendante de l'exercice de ſa profeſſion ? mais ſans mépuiſer en raironnemens, j'aurai plûtôt fait de dire ſérieuſement que la maniére dont il lui plaît de faire mourir le Corrége, n'eſt point du tout celle dont il eſt mort. Etant un jour allé recevoir à Parme un paiement de deux cent livres, on le lui fît en piéces de cuivre appellées quadrins. La joie qu'eut de porter cette ſomme à ſa femme le demi-mort, le prétendu paralytique de M. Tronchin, l'empêcha de faire attention au poids dont il ſe chargeoit par un tems fort chaud, aiant douze milles de chemin à faire, enſorte qu'il prît une pleuréſie dont il mourut, en 1513 âgé de quarante ans. Nôtre auteur n'eſt pas plus heureux ſur ce qu'il raconte de Raphaël. Des excès de débauche qu'il fit avec une femme lui coutérent la vie. Il cacha ce fait à ſes Médecins qui le traitérent comme d'une pleuréſie. D'ailleurs il ne mourut point à la fleur de ſa jeuneſſe, *in flore juventæ*, comme le prétend M. Tronchin, à moins que ſelon lui, l'âge de trente-ſept ans, auquel Raphaël finit ſes jours, ne ſoit la fleur de la jeuneſſe. (*a*) A ce compte M. Tronchin qui n'excéde pas ce terme de beaucoup, ne pourroit pas trouver mauvais qu'en continüant mon diſcours je diſſe de lui.... Ce jeune homme qui veut auſſi parler chymie, ne ſe contente pas de nous enſeigner qu'avec le mercure on fait le cinnabre, la céruſe avec le plomb, le verd de gris avec le cuivre, ce que nous ſçavions de

(*a*) Voyez Félibien, de Piles & Vaſari ſur la vie de Raphaël & du Corrége.

reſte ſans qu'il eût la bonté de nous le dire ; mais il nous aſſure encore, ce que nous n'aurions jamais ſoupçonné, que l'outremer eſt une production de l'argent, *argenti ſoboles eſt Ultramarinum* (*a*) Il range enfin, parmi les matiéres minérales nuiſibles aux peintres, le cinnabre qui ne fît jamais de mal à aucun. Il n'en fait pas même pris par la bouche. On en donne a des malades des doſes fortes, comme un ſcrupule, un demi-gros & même plus, l'on en continüe long-tems l'uſage, ſans qu'il en réſulte aucun inconvénient. Le peintre d'Angers qui, au rapport de Fernel, devint ſucceſſivement paralytique de tous ſes membres, a beau être cité par M. Tronchin. Cette obſervation eſt un fait particulier, & peut-être unique, qui ne prouve rien du tout dans l'ordre général. Cet homme avoit l'habitude de nettoier ſon pinceau avec ſa bouche : & pour peu qu'il emploiât de blanc de plomb, de céruſe ou d'orpiment, c'en étoit aſſez, & plus qu'il n'en faloit, pour l'empoiſonner. Tous les autres peintres en tableaux ne ſont ni ſi imprudens, ni ſi mal-propres que l'étoit celui-la. (*b*) M. Tronchin s'étend encore beaucoup ſur les mauvais effets des liqueurs qui tiennent du plomb en diſſolution, effets ſi connus que ceux-la même qui ne

(*a*) L'Outremer ſe tire de la pierre d'azur, *lapis lazuli*. Cette marcaſſite contient quelquefois des paillettes d'or ou d'argent, mais ſa couleur bleüe lui vient de parties cuivreuſes. C'eſt du moins le ſentiment des meilleurs Chymiſtes, témoin M. Geoffroi le Medecin. Mat. Med. Tom. 1. Mais M. Tronchin ne prouvera jamais, comme il le dit, que l'on faſſe de l'outremer avec de l'argent.

(*b*) Liſez tout de ſuite la remarque qui eſt la a fin de l'ouvrage

ſont ni Chymiſtes ni Médecins ne les ignorent pas. A ce propos il dit *que les toits des maiſons d'Amſterdam ſont des térraſſes garnies de plomb. L'eau de la pluie s'y r'aſſemble & s'écoule enſuite dans des citernes. En automne le vent détache des feüilles d'arbres & les emporte ſur les térraſſes. Ces feüilles infuſant dans l'eau lui donnent une acidité qui convertit le plomb en céruſe : de là elle devient mal ſaine. On conçoit que ſi, lors de la chute des feüilles, il n'y a point de vent, ou que ſi l'on couvre les térraſſes avec des planches l'eau devient plus ſalutaire ;* M. Tronchin a voulu dire apparemment que cette eau ceſſoit d'être mal-ſaine. *Fidem obſervata merentur*, âjoute-t-il. Malgré l'envie que j'ai de croire ce qu'il raconte, je me préterai toujours avec répugnance à ſon idée. La diſpoſition du lieu ne permet aux feüilles de ſe r'aſſembler ſur les toits qu'en très petite quantité. Ces feüilles d'ailleurs, qui ſont la plûpart de tilleul, contiennent beaucoup de mucilage qui embarraſſe le peu d'acide qui peut s'y trouver joint. Or un acide qui n'eſt point dégagé ne ſçauroit jamais diſſoudre le plomb. Cela eſt ſi vrai que le vin même, dont on tire le diſſolvant propre de ce métal, à moins qu'il ne tourne à l'aigre, n'a aucune action ſur lui. Encore, lorſqu'il ne fait que commencer à s'aigrir, n'en a-t-il que très-peu. Les égouttures du vin que débitent nos cabarétiers, recües dans leur contoir qui eſt une eſpéce de cuvette garnie de plomb, s'aigriſſent aſſez facilement, ſurtout en été : mais diſſolvent ſi peu de ce métal, que très rarement elles donnent la Colique. Quelle comparaiſon d'ailleurs peut-on faire entre du vin aigri, & l'eau de toute

une citerne, ſans ceſſe renouvellée par les pluies; dans laquelle quelques poignées de feüilles auront infuſé ? L'idée de M. Tronchin, toute jolie qu'elle paroiſſe, choque les principes les plus ſimples & les plus inconteſtables de la Chymie. Elle eſt encore auſſi ſolidement réfutée par le fait ſuivant. Le bois de chêne contient certainement beaucoup d'acide, développé même juſqu'à un certain point, ſenſible au goût, & qui ſe manifeſte par l'action viſible qu'il a ſur le fer. Il en contient une proportion infiniment plus grande, à maſſes égales, que des feüilles de tilleul. La Seine, depuis ſa ſource juſqu'à Paris, charie preſque toute l'année, une quantité très conſidérable de cette eſpéce de bois : il s'y deſſale au point qu'arrivé dans la ville il a perdu beaucoup de ſon poids, & que ſes cendres ſont une terre morte qui ne donne preſque plus de ſel. L'eau chargée de ce ſel dont le bois s'y dépoüille eſt reçüe à Paris dans des réſervoirs de plomb, ſe diſtribüe dans tous les quartiers par des tuiaux de même matiére. Elle eſt dépoſée enſuite & conſervée dans des fontaines ſoit publiques, ſoit domeſtiques, qui ſont garnies de plomb. S'il eſt par conſéquent une eau qui, ſuivant les idées de M. Tronchin, doive donner la Colique, c'eſt aſſurément l'eau de la Seine. Cependant tous les habitans de Paris la boivent impunément, & l'on y voit rarement la Colique de Poitou. Encore quand elle s'y obſerve n'attaque-t-elle qu'un très-petit nombre de particuliers, relativement à la multitude des habitans. Ces faits qui pouvoient être connus de M. Tronchin ne l'empêchent pas de ſoutenir, que l'eau reçüe ſur les térraſſes d'Amſterdam

donne la Colique, non pas à quelques particuliers, mais à des familles toutes entiéres.

Il aſſure, avec plus de fondement, que les vins aigres qu'on adoucit avec la litarge ſont très dangereux & donnent la Colique : mais comme s'il craignoit de n'en être pas cru ſur un fait auſſi trivial, il allégue l'autorité de pluſieurs Médecins dont il cite des paſſages. C'eſt auſſi par le même méchaniſme que dans le 11e Chapître, il établit la troiſiéme cauſe qui conſiſte dans l'abus des vins verds & trop acides, ou des liqueurs de même eſpéce. Six pages & plus de ce chapître, ou plûtôt de ce recüeil de citations, ſont remplies par un morceau de M. Huxam défiguré à la maniére ordinaire, & dont il y a dêja une bonne partie au chapître cinquiéme, pag. 31, 32 & 33. Ce morceau, dans l'original, eſt une deſcription très étendüe & très exacte de la Colique qui régna chez les Damnoniens (*a*) en 1724, & que M. Huxam attribüe à du cidre verd qui fut très abondant cette année. M. Tronchin qui affecte ici, comme par-tout ailleurs, de placer à la ſuite des obſervations d'autrui les ſiennes propres, en rapporte trois, dans la derniére deſquelles il dit, *qu'il n'y a rien de ſi effroiable que ce que ſouffrit une jeune fille à qui, par mépriſe, un apoticaire avoit donné, dans une potion, un gros d'eſprit de Vitriol, à la place d'un gros d'eſprit de Citron.* C'eſt-à-dire, pour r'amener la choſe au vrai, que cette fille prit du poiſon, & fut empoiſonnée. (*b*) M. Tronchin ſe pro-

(*a*) Le pays des Damnoniens eſt ce que l'on appelle aujourd'hui le Dévonshire & Cornoüaille.

(*b*) M. Tronchin ne dit point ſi le volume de la potion

met bien de ne jamris oublier ce fait qui, s'il n'eſt pas le plus inſtructif, au moins n'eſt pas le plus difficile à croire de ceux qu'il rapporte.

La goutte, ſelon notre auteur, & le rhumatiſme joüent encore un rôle très important parmi les cauſes de la Colique de Poitou. Conſtantin l'Affricain, Gaddeſden, Duret, Hippocrate, Fonſeca, Mercurial & Muſgrave viennent en foule pour donner du poids à ſon opinion. Mais je crains bien que leur témoignage ne ſoit auſſi inutile en cette rencontre que celui de tant d'autres a été précédemment ſuperflu. Les paſſages allégués dans ce chapître qui eſt le douziéme prouvent bien que la goutte ſe change en Colique ou douleur de ventre, que la goutte reparoiſſant aux articulations la Colique ceſſe, que quelquefois elle ſe jette ſur les nerfs & rend les membres paralytiques. Aucun Médecin ne l'ignore, mais ces tranſpoſitions de la goutte ſur les nerfs & ſur les entrailles ont-elles des effets qui ſoient les mêmes que ceux de la Colique de Poitou ? Non aſſurement ; & ce qui met la choſe hors de doute, c'eſt que lorſqu'une Colique d'inteſtins ou d'eſtomach a pour cauſe une humeur de goutte dépoſée ſur ces parties, ou qu'en conſéquence d'un déplacement de cette humeur il ſurvient une paralyſie, la maniére la plus ſure pour guérir eſt de r'appeller l'humeur ſur les articulations, & lorſqu'après avoir tenté tous les moiens capables de procurer cet avantage, on n'y peut

étoit grand ou petit : ce qui peut faire la différence d'un reméde innocent à un poiſon. Mais puiſqu'il dit que les accidens furent très graves, il faut croire que la potion étoit très petite.

pas parvenir, il reſte encore une reſſource, c'eſt d'atténüer peu-à-peu cette humeur ſans l'effaroucher, & de lui ouvrir une iſſüe, afin qu'elle puiſſe s'échapper inſenſiblement. Si enfin l'une de ces deux méthodes manque de ſuccès, il faut ou que le malade périſſe promptement par l'effet des ſpaſmes violents que cauſe la goutte dépoſée ſur les entrailles, ou qu'il meure de conſomption en conſéquence du déſordre lent qu'elle occaſionne au viſcére où elle s'eſt fixée. Mais M. Tronchin penſe bien différemment ſur les effets de la goutte, & prétend avoir obſervé que pluſieurs perſonnes, après avoir ſouffert des accès de goutte ou de rhumatiſme, ont eu la Colique de Poitou, ce qui prouve, à mon avis, non pas, comme il le croit, que la goutte donne cette Colique, mais ſeulement qu'elle n'en eſt pas le préſervatif. Quand il voudra bien ſe renfermer dans cette conſéquence, tout le monde ſe trouvera d'accord avec lui. Mais on ne peut pas être de ſon avis lorſque multipliant ſans ceſſe les cauſes de la Colique de Poitou, il nous en donne une cinquiéme dans ſon treiziéme chapître, ſçavoir la ſuppreſſion de la tranſpiration. Citois y eſt accuſé d'avoir oublié cette cauſe, quoi qu'il rapporte *comme en paſſant*, dit M. Tronchin, que depuis que les Poitevins ont abandonné l'uſage des habits fourrés, la Colique eſt devenüe beaucoup plus commune. Cependant, ſi l'on conſulte cet auteur pag. 205, on y verra que bien loin de mériter les reproches de M. Tronchin, il ſeroit en droit de lui en faire. Cet auteur s'explique formellement ſur l'effet de la tranſpiration arrêtée par rapport à la Colique, & dit. *Sed nobis quos*

naſcentes hæc terra excepit, natos alit & liberaliter fovet neceſſariò qualis occurrit aër ferendus eſt. Eum tamen diligentiâ noſtrâ & meliorem & ſalubriorem efficere poterimus, ſi frigidiorem & humidiorem, qualis eſt imprimìs matutinus & veſpertinus, qui hic graviſſimus eſſe ſolet & catarrhorum feraciſſimus, vitaverimus; ſi ventrem lineo panno multiplici aut etiam chartâ papyraceâ muniverimus, & imos pedes panniculis vel ſpleniis, hyeme præſertim obvolvamus. Et certè huic malo videmur facti magis obnoxii, poſtquam pellitorum reſtimentorum uſu, noſtris majoribus plurimùm conſueto, abſtinere cœpimus. Comment après cela M. Tronchin peut-il avoir le courage d'aſſurer que Citois a oublié de parler de la tranſpiration ſupprimée, ou qu'il n'en a parlé qu'en paſſant, pendant que cet auteur expoſe dans des termes ſi clairs & ſi poſitifs les cauſes de cet accident, ſes effets, les précautions néceſſaires pour s'en préſerver, & qu'il a ſoin de remarquer que depuis qu'on a abandonné en Poitou l'ancien uſage de porter des pelliſſes, on y eſt bien plus ſujet à la Colique? De ces derniers mots il faut encore conclurre qu'il ne regardoit pas la tranſpiration ſupprimée comme cauſe principale, mais ſeulement comme une cauſe acceſſoire, qui de ſon tems rendoit la maladie plus commune. M. Tronchin penſe au contraire qu'indépendamment de toute autre, cette cauſe produit très fréquemment la Colique de Poitou : ſentiment deſtiné à être démenti par l'expérience de tous les climats. La tranſpiration eſt auſſi ſujette à ſe ſupprimer à Paris qu'en aucun lieu du monde, & l'on y voit autant de perſonnes qu'ailleurs expoſées ſoit par inattention,

inattention, ſoit par néceſſité, à cet accident. Cependant je puis aſſurer, ſans craindre d'être contredit par ceux qui ſont juges en pareille matiére, que ſouvent il ſe paſſe des ſaiſons, & même des années entiéres, ſans qu'on y voie une ſeule perſonne attaquée de la Colique de Poitou. Tout ce qu'on pourroit accorder, c'eſt que dans ceux qui porteront le germe de cette maladie, la tranſpiration ſupprimée pourra le faire développer plus promptement qu'il n'auroit fait, ou bien rendre la maladie plus grave qu'elle n'eût été. Cette cauſe, tant qu'elle agit ſeule, peut bien produire, & produit tous les jours, des fluxions, des ophtalmies, des rhumes de cerveau ou de poitrine, des pleuréſies, des rhumatiſmes, des dévoiemens, des coliques, des dyſentéries, mais jamais des Coliques de Poitou. Pour ſoutenir ſon ſentiment, mon docteur n'a pas emploié des citations qu'on l'a vu cy-devant prodiguer ſur les points les moins conteſtés. Faute d'autorités qui puiſſent donner du poids à ce qu'il avance, il a recours au témoignage verbal d'un M. Herbert premier Médecin de la colonie de Paramaribo, à qui il donne, en fait de Médecine, la qualification de ſage, que j'aurois mauvaiſe grace de lui conteſter, puiſque je n'ai pas l'honneur de le connoître, mais qui demeure un peu trop loin pour que je puiſſe lui demander la confirmation des belles choſes qu'il a pu dire à M. Tronchin.

Si l'on veut l'en croire, la ſixiéme cauſe, qui étoit reſervée pour le quatorziéme chapître, eſt le ſcorbut. La premiére page expoſe quels ſont les climats, les fautes de régime, les remédes même, qui rendent les hommes ſujets à cette

maladie : quelle en eſt la cauſe prochaine, & quels ſont les effets de cette cauſe. On ne ſçauroit nier que cette expoſition ne ſoit faite de main de maître, & l'on y reconnoît celle du ſçavant Médecin dont M. Tronchin ſe vante d'avoir été le diſciple. Il faut qu'il ait écouté ſes leçons avec bien de l'aſſidüité & de l'attention, puiſqu'il ſemble s'être identifié avec lui, au point de ſe rendre propres ſes penſées & même ſes expreſſions ; il faut qu'il ait acquis l'heureux talent de compoſer, comme par mégarde, du Boerhave tout pur. En effet cette page qui commence le chapître ſe trouve toute entiére dans les aphoriſmes de l'Hipporate Hollandois. Pour l'y trouver il faut lire l'article intitulé *Scorbutus* juſqu'au paragraphe 1154 excluſivement. Dans cet eſpace on verra, non pas de ſuite, mais diſperſés, les morceaux qui compoſent la page de M. Tronchin. Ce petit déſordre qu'on peut regarder comme un effet de l'art ſe rencontre aſſez ordinairement dans ſa compoſition, & m'a ſouvent donné de l'embarras dans les confrontations. C'eſt pour n'en laiſſer aucun, à ceux de mes lecteurs qui ſeroient curieux de comparer les piéces, que je donne cet avertiſſement. M. Tronchin qui, relativement à ce chapître, ne trouve pas plus d'auteurs qui veüillent être de ſon avis qu'il en a trouvé pour le chapître précédent, invoque le ſeul Eugalenus. On y trouve, il eſt vrai, pluſieurs obſervations qui font foi que les ſcorbutiques ſont quelquefois ſujets à de vives Coliques d'eſtomach & d'inteſtins, que leurs jambes, & quelquefois leurs bras, deviennent paralytiques, & que pour lors la Colique ceſſe ; qu'enfin ils

ont, quoique cela ſoit très rare, des mouvemens convulſifs. Tout cela s'obſerve effectivement ; mais s'enſuit-il de là qu'Eugalenus ait regardé ces accidens comme appartenans à la Colique de Poitou. Il en étoit bien éloigné. Il traitoit ces malades avec des antiſcorbutiques & réüſſiſſoit à les guérir, ce qu'il n'eût certainement pas fait avec ces remédes, ſi ces paralytiques l'euſſent été en conſéquence de la Colique de Poitou. Mais voici d'autres preuves d'autant plus fortes contre M. Tronchin que c'eſt lui même qui, ſans y penſer, les fournit. *J'ai vu*, dit-il, *un homme qui après avoir ſouffert des douleurs de toute eſpéce, même des douleurs de Colique, devint paralytique des jambes & des pieds. Il avoit fait pluſieurs voiages aux Indes. On le guérit du ſcorbut, le mouvement lui revint, il eſt plein de vie & de ſanté.* Si ce malade a été guéri du ſcorbut, ce ne peut être que par des antiſcorbutiques ; & ſi ces remédes ont fait ceſſer ſa Colique & ſa paralyſie, ces accidens appartenoient néceſſairement au ſcorbut ; il eſt très certain que s'ils euſſent dépendu de la Colique de Poitou, les antiſcorbutiques ne les euſſent jamais diſſipés. *Les Chirurgiens des vaiſſeaux*, âjoute M. Tronchin, *voient ſouvent des hommes attaqués du même mal après de longues navigations, & les guériſſent par l'uſage des fruits rouges, fructibus horæis.* Cela ne fait aucune difficulté : ces fruits ſont tous acides, c'eſt comme tels qu'ils guériſſent les ſcorbutiques. Mais s'il étoit vrai que ces hommes euſſent la Colique de Poitou en conſéquence du ſcorbut, comment, ſelon M. Tronchin, pourroient-ils être guéris par des alimens & des boiſſons qu'il regarde comme l'une des huit cauſes

de la Colique de Poitou. On la vu en effet au chap. XI. établir, pour troiſiéme cauſe, les boiſſons acides fermentées, & l'excès des fruits acides qui ne ſont pas dans leur maturité. Il rapporte même qu'il a vu un homme qui, pour avoir bu beaucoup de ſuc de citron, fut pris de cette Colique. Or les fuits rouges ou acides, & ſpécialement le ſuc de citron, qui donnoient la Colique dans le chapître XI la guériſſent dans celui-ci. Il faut avoüer que ces ſubſtances végétales, en paſſant d'un chapître à l'autre, ont bien changé de nature & de propriété. Je ne quitterai point ce chapître ſans parler d'une obſervation qui le termine. Le fait qu'elle contient eſt ſi extraordinaire que, dans la crainte de lui faire perdre quelque choſe de ſa force, je ne me permettrai pas ſeulement de la traduire. La voici telle qu'elle eſt dans l'original. *Vidi miſerum optimi Chirurgi fratrem ſale marino quo abuſus erat turgentem, membris omnibus reſolutum piſcis ad inſtar ſole indurati ſiccum ac rigidum. Sudor ſponte prorumpens ſalſiſſimus erat : ſibi permiſſus juxta naſum abibat in cryſtallos oculis facilè detegendos digitis friabiles. Hos ſæpe vidi, tetigi.* Je voudrois bien que, pour plus d'autenticité, M. Tronchin dît ici, comme il a fait pag. 67, *fidem obſervata merentur,* ou comme il a dit encore à la pag. 143, *Ingeniùè ac caſtè enarravi.* La transformation de la femme de Lot en une ſtatüe de ſel eſt un miracle atteſté par l'écriture : nous devons l'en croire, cela eſt tout ſimple. Mais dans nôtre auteur de quoi eſt-il queſtion ? d'un homme qui étoit plein à crever du ſel qu'il avoit mangé par excès, *ſale marino quo abuſus erat turgentem*, paralytique de

tous ſes membres, *membris omnibus reſolutum*, ſec & roide comme un poiſſon déſſéché au ſoleil, *piſcis ad inſtar ſole indurati ſiccum ac rigidum.* Que l'on péſe bien ces paroles, & l'on ſe répréſentera plûtôt un être inanimé, une éſpece de momie, qu'un homme vivant. Cela tient, ſi j'oſe le dire, encore plus de la merveille, que l'hiſtoire de la femme de Lot. Cette femme ceſſa de vivre à l'inſtant de ſa transformation ; mais l'homme de M. Tronchin, dans l'état ou il eſt peint, vit encore, & vit ſi bien, qu'une süeur très ſalée, *ſudor ſalſiſſimus*, lui coule habitüellement autour du nez, y forme des criſtaux qui ſont friables ſous les doigts. *Hos ſæpe vidi tetigi.* Ces ſortes de criſtalliſations peuvent bien s'obſerver ſur des jambons ou des ſaumons ſalés, mais ſur des hommes vivans, M. Tronchin ! cela eſt-il croiable ? Si un pareil fait étoit poſſible, & que j'en euſſe été témoin, je me garderois bien de le publier moi ſeul, dans la crainte d'expoſer le vrai à ne pas paroître vraiſemblable.

Il s'agit, dans le xve chapître, des effets de la mélancholie entant qu'elle eſt, ſuivant M. Tronchin, la ſeptiéme cauſe de la Colique de Poitou. Plater, Spigel, Riviere, Citois, & Wephers fourniſſent chacun leurs obſervations, que M. Tronchin fait preter à ſon idée, & qu'il couronne par deux des ſiennes. Comme il a falu qu'une définition de la mélancholie & une expoſition de ſes cauſes & de ſes effets commençât le chapître, l'auteur, pour celui-ci, en uſe auſſi familiérement avec ſon illuſtre maître, qu'on la vu faire pour le précédent. Ceux qui ſeront curieux de comparer, encore une fois, le maître avec le diſ-

ciple, peuvent conſulter les aphoriſmes, au titre de la mélancholie, & lire juſqu'au paragraphe 1096 excluſivement. Je dirois volontiers que c'eſt là tout ce que le chapître contient de ſingulier, ſi le lecteur ne commençoit à s'appercevoir que ces petits emprunts répétés, dans le livre de M. Tronchin, commencent à ne plus mériter d'être mis au rang des ſingularités qui s'y rencontrent.

Les paſſions de l'âme en général ſont la 8e. & derniére des cauſes aux quelles il attribüe la Colique de Poitou. *Qui ne connoit, dit il, les effets des paſſions ſur les nerfs épigaſtriques & méſentériques? Elles peuvent tout ſur les ſphincters du corps. Elles renverſent la proportion entre les troncs & les rameaux des vaiſſeaux. Elles arrêtent ou provoquent toutes les ſécrétions. Les glandes velües de la tunique muqueuſe ſe reſſerrent, les papilles dans les hypochondriaques demeurent ſans action & ſont très irritables dans les femmes hyſtériques. Elles font compatir avec elles les nerfs. Il ſurvient des mouvemens convulſifs & épileptiques qui lorſque la cauſe ſubſiſte finiſſent par la paralyſie.* Ce morceau, ainſi que ce qui le ſuit, s'il étoit prononcé avec un maintien grave & d'un ton impoſant, pourroit faire une impreſſion merveilleuſe ſur des femmes vaporeuſes, ou des hommes mélancholiques, donner à Monſieur l'orateur une haute conſidération & même imprimer du reſpect & de la vénération pour ſa perſonne. Mais un Médecin n'y verra jamais que des généralités de ſcholaſtique, des lieux communs uſés & faſtidieux que l'on trouve dans tous les livres élémentaires, & qui ne ſervent qu'à en augmenter le volume, ſans enrichir le lecteur d'aucune connoiſſance nouvelle, ni utile.

Trois obſervations de M. Tronchin appuient la théorie qui vient d'être expoſée. Dans la premiére il eſt queſtion d'un homme très enclin à la colére, qui, à l'occaſion d'une légére paſſion de l'âme, fut tourmenté deux ans de la Colique de Poitou & de tous ſes accidens, puis mourut avec tous les ſymptômes de la rage, maladie qui n'a pas le moindre rapport avec celle dont il s'agit. Quant aux deux autres obſervations elles ne donnent occaſion à aucune remarque, ſinon qu'elles ne contiennent rien d'étranger à la queſtion.

Le diagnoſtic de la Colique de Poitou eſt contenu dans le XVIIe chap. Il commence par une répétition exacte des 8 cauſes éloignées de cette maladie dont on a vu que le VIIIe chap. n'eſt que le catalogue : & finit par une autre répétition des ſignes qui ſont détaillés au chap. VIe ; mais où beaucoup de mots ſont changés, quoique la ſubſtance demeure la même ; comme ſi, ſur le premier objet, M. Tronchin s'étoit méfié de la mémoire de ſon lecteur, & que, ſur le ſecond, il en eût préſumé trop avantageuſement. Le pronoſtic eſt ce que promet, mais ce que ne tient pas l'auteur, dans le XVIIIe chapître. Il y établit tous les degrés par leſquels on paſſe, lorſque la maladie ne prend pas une tournure favorable, & conduit inſenſiblement ſon malade à la mort. Quant aux ſignes qui donnent de l'eſpérance & qui annoncent, de près ou de loin, la guériſon, leſquels doivent faire la moitié du pronoſtic, il les met à l'écart ſans qu'on puiſſe deviner pourquoi, & ne juge pas à propos d'en dire un ſeul mot. Mais en revanche il n'oublie pas de parler, dans le XIXe. chapître, de l'ouverture des cadavres.

Cette partie d'obſervation jette ſouvent, ſur les cauſes des maladies, les lumieres les plus vives. Ce n'eſt pas ſans doute à propos de l'inſtruction qu'on en retire, que M. Tronchin publie qu'il a été autrefois en commerce de lettres & d'amitié avec M. Senac, lequel lui mandoit qu'après avoir ouvert plus de cinquante perſonnes mortes de la Colique de Poitou il n'avoit rien découvert. (*a*) M. Tronchin qui ne regarde pas l'ouverture des cadavres comme ſi infructüeuſe, craignant de choquer ſon ami par la contradiction toujours déſagréable à celui qui en eſt l'objet, ſe ſert d'un moien de conciliation très ingénieux. On ne trouve, dit-il, aucun veſtige de cauſe de mort, à l'ouverture des cadavres, lorſque le mal eſt occaſionné par des poiſons, par des boiſſons acides, par la goutte ou le rhumatiſme, la ſuppreſſion de la tranſpiration, ou les paſſions de l'âme. C'eſt faire les choſes bien généreuſement puiſque des huit cauſes établies, M. Tronchin en abandonne cinq à ſon ami M. Senac, & n'en garde pour lui que trois, qui ſont les fiévres mal guéries, le ſcorbut & la mélancholie. M. Tronchin, après avoir mis à couvert, par cette politique diſtinc-

(*a*) Ici le texte m'a paru un peu difficile à comprendre, & je doute ſi j'ai bien rendu le ſens de mon auteur. Dans la crainte de ne l'avoir pas fait, je vais rapporter ſes propres paroles, ſans y manquer d'une virgule.

Teſtis eſto in ſectione cadaverum exercitatiſſimus, Chriſtianiſſimi Regis Archiater, diaphragmatis cordiſque anatomicâ deſcriptione Clariſſimus Senac, mutuo epiſtolarum amico commercio, anno hujus ſæculi quinquageſimo ubi de Colicâ Pictonum quæſtio erat, quinquaginta & ultra à viro Clariſſimo diſſecta fuiſſe cadavera, abſque ullis cauſæ veſtigiis detectis, mecum communicavit.

tion, le ſentiment de M. Senac, s'applique à deffendre le ſien, & cela eſt très juſte. Il cite, pour cela, une obſervation de Milon qui dit qu'un Cordelier, mort de la Colique de Poitou, fut ouvert, & *qu'on trouva une once de bile d'un jaûne verd, reſſemblant à de la lie, plus épaiſſe que du miel, qui tenoit fortement à la membrane interne de l'inteſtin Ileum.... qu'une bile plus délaiée avoit teint, des deux côtés, les tuniques de l'inteſtin grêle.* Mais cette obſervation dont M. Tronchin s'appuie ne peut aucunement établir ſon ſentiment, puiſque le Cordelier n'êtoit dans aucun des trois cas qu'il s'eſt réſervé. Tout ce que dit Milon, ſur la cauſe de la maladie de ce religieux, c'eſt qu'il fut pris de la Colique, après avoir eſſuié la fatigue d'un long voiage, circonſtance que M. Tronchin s'eſt bien gardé de r'apporter. On trouvera au reſte une différence conſidérable entre ſa maniére & la mienne de rendre l'obſervation de Milon. Je l'ai traduite fidélement d'après l'original, au lieu que M. Tronchin, quoi qu'il cite Milon, l'a tranſcrite d'après Citois qui l'a rendüe d'une maniére fort différente, & qui convient qu'il n'êtoit encore qu'étudiant, lorſque l'ouverture du corps ſe fit ſous les yeux de Milon ſon maître. Ainſi c'êtoit ce dernier qu'il falloit citer & non pas l'autre. Mais c'eſt peut-être reprocher trop ſouvent à mon auteur des fautes d'exactitude. La poſſeſſion ſemble lui avoir acquis, ſur ce point, un titre qu'on n'oſeroit lui conteſter. Au reſte, pour deffendre ſon ſentiment, il ne ſe borne pas à l'obſervation dont il vient d'être parlé. Il dit, (ou du moins je crois qu'il dit) avoir ouvert un ou

deux cadavres (*a*) morts de la Colique de Poitou ; lesquels avoient été affligés de peines d'esprit très fortes, & qui étoient devenus mélancholiques. La partie cave de leur foie & les parties voisines se trouvérent tachées d'une couleur noire tirant sur le verd. Les circonstances semblent favorables, & ces faits sont dans l'un des trois cas que s'est reservé M. Tronchin, puisque les *cadavres* étoient mélancholiques. Mais ces deux observations ont un vice fondamental dont il sera difficile de les dépouiller. Les taches d'un noir verdâtre dont il est parlé sont si peu l'effet de la Colique de Poitou, qu'on en trouve de pareilles, non seulement dans les personnes qui ne sont point mortes de cette maladie, mais même dans celles qui sont enlevées par une mort violente, & sans qu'aucune maladie ait précédé. C'est un fait que n'ignorent pas ceux qui sont les moins exercés à la dissection. On fait la même remarque sur les animaux, mais plus particuliérement encore sur les poules & les poulets. On leur trouve, à presque tous, l'intestin & le péritoine fortement taché de bile, à la région de la vessicule du fiel. Cette liqueur transude à travers la capsule qui la contient, & va donner encore une teinte très foncée à la partie latérale du muscle pectoral. On ne

(*a*) Me voila encore dans le même embarras qu'à la pag. 40, & je présente encore, par scrupule, les propres termes de l'auteur. Ils sont d'une force que le François ne peut atteindre.

Réceptâ Clarissimi Senac epistolâ unum alterumve cadaver cultro anatomico subjeci, melancholici erant post graves ærumnas colicis doloribus enecti, pars concava hepatis, parteſque hujus vicinæ atra viridi pigmento tinctæ erant.

ſçauroit lever, dans ſon entier, l'aile droite d'une volaille, qu'on ne la trouve plus ou moins tachée, & d'une amertume inſupportable. Il eſt cependant aſſez plauſible que tous les poulets que l'on a mangés juſqu'ici ne ſont point morts de la Colique de Poitou, & que tous ceux que l'on mangera à l'avenir n'en mourront point. Les accidens de cette fâcheuſe maladie, tels que le ſentiment de péſanteur & d'angoiſſe qui précéde la douleur, la gêne de la reſpiration, les douleurs de bas-ventre, la conſtipation, la diminution des urines, &c. ſe trouvent expliqués dans le XX chapitre, le plus étendu de ceux que contient l'ouvrage. Chacun de ces accidens ou ſymptômes fait un article ſéparé, dont je ne rendrai point compte en detail. L'auteur me donne ſur cela une diſp nſe que je me fais un vrai plaiſir de mettre à profit. Il n'a qu'une ſeule formule d'explication qu'il rend commune à tous les articles. C'eſt le ſpaſme qui, ſelon lui, produit tous les phénoménes, & des XIII articles qui compoſent le chapître, il n'y en a que deux où l'on ne trouve pas le mot de ſpaſme, ou, ce qui eſt la même choſe, de convulſion. Il ſeroit cependant injuſte de ne pas faire une exception pour le XIIe article qui m'a paru mériter une diſtinction toute particuliére. Il a pour objet de développer la maniére dont ſe font les convulſions & les mouvemens épiléptiques. L'on y trouve une déſcription anatomique de la plûpart des diſtributions du nerf intercoſtal & de ſes communications avec les nerfs de l'épine, de la poitrine, du bas-ventre & des extrémités inférieures. Ce morceau, qui contient huit grandes pages, porte le caractére du plus profond ſçavoir

en anatomie & de l'exactitude la plus recherchée. A la fin de ce long détail que M. Tronchin appelle assez improprement, comme on va le voir, une digression, il renvoie à la table XVIIIe d'Eustachi, à la XXIIIe de Vieussens, & à l'explication de M. Albinus. Le lecteur peut être bien sur de ne rien voir dans ces Auteurs qui ressemble à l'exposition dont il s'agit. Mais, s'il veut bien au contraire ouvrir l'exposition Anatomique de M. Winslow, il y trouvera en François les huit pages Latines de M. Tronchin, qui n'auroit pas eu bonne grace de dire en cette occasion, comme il fait au chapître suivant, *ingenuè ac castè enarravi* : mais il ne l'a pas dit, & c'est une modération dont il seroit injuste de ne lui pas tenir compte. Aussi, pour ne pas risquer de le blesser par aucune expression qui sente la dureté ou l'aigreur, je me contenterai de présenter tout son article XII comme une imitation littérale de M. Winslow. Il y a grande apparence que s'il lui eût été plus commode d'imiter, à sa maniére, Eustachi, Vieussens, & M. Albinus, il n'eut pas manqué de renvoier son lecteur à M. Winslow. La note marginale gratifie du titre glorieux de Prince des anatomistes M. Albinus dont nôtre auteur n'a rien tiré. Quel rang reserve-t-il donc à M. Winslow dont il a copié huit pages sans le citer? Heureusement cet excellent homme, sans attendre le suffrage de M. Tronchin, avoit pris d'avance parmi les Anatomistes de son siécle, la place honorable qui ne lui sera jamais contestée ni ravie.

Le XXIe Chapître traite de la guérison naturelle de la Colique & se réduit à trois citations, la premiére de Droët, la seconde de Citois, dont

l'un dit que des Religieux, & l'autre des Religieuſes, furent guéris de la Colique en changeant d'air. La troiſiéme eſt de Wephers qui atteſte qu'un dévoiement bilieux, ſurvenu naturellement, guérit un malade devenu paralytique & qui avoit renoncé à tous les remédes : ce que M. Tronchin déclare avoir bien de la peine à croire, ſans en alléguer d'autre raiſon, ſinon qu'il n'a jamais vu de fait ſemblable, preuve négative d'une eſpéce bien étrange. Les choſes qu'il n'auroit pas vües ſeroient-elles donc condamnées à ne pas exiſter ?

Après la guériſon naturelle, vient celle qui eſt l'effet de l'art. C'eſt le titre du XXIIe chapître qui renferme une eſpéce de légiſlation de Médecine conçüe en ces termes. *Quand on a bien réfléchi ſur ce que j'ai dit juſqu'ici avec autant de verité que de candeur, ſur le nombre des cauſes éloignées de la Colique de Poitou, d'après les obſervations des Médecins les plus prudens & les miennes, pourra-t-on croire qu'une ſeule & même méthode curative puiſſe être utile ?* (c'eſt ſans doute *ſuffiſante* qu'il a voulu dire) *Des cauſes ſi differentes*, âjoute-t-il, *ne peuvent pas être combattües par vn même reméde.* En conſéquence il propoſe, dans les huit chapîtres ſuivans, les méthodes qu'il croit convenir à chacune de ces cauſes, & dans le neuviéme, qui eſt le dernier de tout le livre, une ſeule maniére de guérir la paralyſie.

Me voici enfin parvenu, de chapître, en chapître, à la partie la plus intéréſſante & la plus négligemment traitée de tout l'ouvrage, je veux dire la méthode curative. On ſe rappelle que M. Tronchin, dans l'avis au lecteur, en promet une plus facile & plus ſure que celles qui ſont connües.

Pour ſçavoir s'il a rempli ſes engagemens, il faut mettre ſa méthode en paralléle avec celle des auteurs qui l'ont précédé. Mais comme, parmi les huit petits ſyſtémes, ſur leſquels il fonde autant de cauſes de la Colique de Poitou, des cinq derniers les uns ont été ſérieuſement réfutés, & que les autres ne méritoient pas de l'être, il ne me reſte à parler que de la méthode curative qui regarde les trois premiéres cauſes, ſçavoir la bile, les matiéres minérales venimeuſes, & les vins verds & auſtéres: Or ces trois cauſes (ſi tant eſt qu'il n'en faille pas retrancher encore la premiére) quoique différentes en apparence, produiſent, malgré ce qu'en peut dire M. Tronchin, des Coliques à peu près de même eſpéce, & qui ſe guériſſent par une même méthode, dont on ne doit s'écarter que relativement à de légéres circonſtances. Voions cependant quels ſont les remédes qu'il conſeille pour ſes trois eſpéces de Colique, & mettons à côté ceux que preſcrivent ſes prédéceſſeurs.

M. Tronchin propoſe, en général, les fomentations émollientes, les cataplaſmes de même nature & les demi-bains.

Citois, pag. 215, les fomentations, les demi-bains émolliens, le bain de riviére: & M. Huxam, pag. 30 & 31, les fomentations émollientes, calmantes, légérement réſolutives & le demi-bain.

Un gros ou deux du mêlange de parties égales de pulpe de caſſe, de manne, & d'huîle d'amandes douces qu'on doit donner de deux en deux, ou de trois, en trois heures. (*a*)

Citois, pag. 214, emploie, pendant pluſieurs jours, un mêlange de ſirop de Roſes laxatif & d'huîle, que M. Tronchin emploie auſſi, comme on

(*a*) Un gros de ce mêlange donné de deux en deux heures,

Du ſirop de roſes laxatif avec l'huîle d'amandes douces.

Des lavemens huîleux répetés toutes les trois heures.

le voit, & qui vaut tout au moins ſa marmelade.

Citois, pag. 215, des lavemens d'huîle & de lait. M. Huxam, pag. 30, des lavemens huîleux & émolliens.

Pour la Colique qui vient des poiſons minéraux & celle qui eſt cauſée par les acides-auſtéres, de l'opium.

M. Tronchin, pag. 164, loüe, avec toute la complaiſance d'un inventeur, l'admirable vertu de l'opium allié avec le camphre.

Citois, pag. 216, le ſirop diacode, les pilules de cynogloſſe, l'opium, ou plûtôt le laudanum.

La ſeule différence qu'y mette M. Huxam c'eſt que, pag. 33, il dit, avec la modeſte ſimplicité d'un vrai ſçavant.... *Je n'ai rien éprouvé de plus propre contre ce mal, que l'opium & le camphre.*

Contre la Colique des poiſons minéraux, le lait pur, ou coupé avec de l'eau. (*b*)

Citois, pag. 216, preſcrit, pour achever la guériſon, le lait d'aneſſe, ou celui de chévre.

fera, en douze heures ſix gros, dont ôtant deux gros d'huîle, reſteront deux gros de caſſe & autant de manne, qui, pris en une fois, pourroient très bien ne pas purger un enfant de trois ans. M. Tronchin promet cependant que, continüé trois jours, ce reméde lâchera le ventre à de grandes perſonnes qui auront la Colique des minéraux. Les Médecins qui ſçavent combien ces malades ſont difficiles à ébranler, n'auront guére plus de foi, à cette promeſſe de M. Tronchin, qu'à l'hiſtoire de ſa momie prétendüe vivante. En attendant l'effet de ſa promeſſe, qui ne doit arriver qu'après trois jours, un malade aura le tems de mourir, ou de devenir au moins incurable.

(*b*) M. Tronchin qui paroît donner l'application du lait, à la Colique de Poitou, comme une choſe de ſon invention, veut pourtant bien faire à Citois la grace de convenir qu'il a comme ſoupçonné que le lait pourroit convenir à cette maladie. *Mirum hunc lactis uſum ſubolfecerat Citeſius.* Si l'on comptoit ſur cette expreſſion, on imagineroit que Citois a propoſé le lait comme un reméde qui pouvoit être bon, mais qu'il n'en a point oſé faire uſage. Voici cependant comme il parle, pag. 216. . . *In quem ſcopum, lac Aſininum, aut Caprillum, recens ab ubere mulctum,*

Contre la Colique qui vient de la bile, du petit lait.

Riviére, prax. Med. de Iliaco affectu, conſeille auſſi le petit lait, comme s'il eût conſulté M. Tronchin.

Pour achever la guériſon de la Colique bilieuſe & de celle qui vient des acides, les eaux minérales ferrugineuſes.

Citois, pag. 223 & 224, les eaux de Pougues, de Spa, de Forges, ſurtout celles de S. Mion en Auvergne. M. Huxam pag. 32, les eaux de Pyrmont & celles de Spa.

La ſaignée, une ou deux fois ſeulement, pour la Colique des matiéres minerales venimeuſes, lorſque le malade eſt replet. M. Tronchin penſe qu'elle eſt nuiſible dans tous les autres cas.

M. Huxam, pag. 25, dit que la ſaignée nuit, loin d'être utile, & qu'elle hâte la Paralyſie, ſurtout lorſqu'on tire beaucoup de ſang. Il âjoute, pag. 26, quand on fait tant que de l'ordonner, il faut que le malade abonde en ſang, & la faire au commencement de la maladie.

Contre la Paralyſie qui ſuit la Colique, M. Tronchin emploie le mouvement, les ſecouſſes, & conſeille de pincer & de tirailler le malade.

Citois, pag. 226, ordonne, ce qui revient au même, & vaut encore mieux, l'exercice en chaiſe, ou en litiére.

Comme topique, les animaux récemment égorgés, les eaux thermales ſulphureuſes, ſpécialement celle d'Aix-la Chapelle, & des frictions ſéches.

Citois pag. 226, met en uſage les bains naturels d'eaux thermales, ceux de Bourbon ſurtout, qui guériſſent, dit-il, tous les Poitevins.

in plures dies præſcribimus. Il dit encore pag 224, *lac Aſininnm utiliſſimè uſurpabitur & ex ejus uſu non tantúm alvina regio, ſed totum etiam corpus perfectum meteoriſmum conſequetur.* Entre ſoupçonner qu'un reméde pourroit convenir, & dire poſitivement qu'il convient, qu'on eſt même dans l'uſage de l'emploier avec ſuccès, il y a une grande différence. C'eſt préciſément celle qui ſe trouve entre le langage de M. Tronchin & celui de la vérité.

L'onguent

L'onguent nerval, le martiatum animé avec le baume du Pérou, les onguents gras, par préférence à ceux qui ſont ſpiritüeux.	Citois, pag. 226, les onguents fortifians & médiocrement rafraichiſſans.
Le galbanum, le ſagapenum, l'opopanax, liés avec le baume de la Méque ou celui du Pérou.	Riviére, pag. 153, le Galbanetum de Paracelſe, qui n'eſt qu'un produit de la diſtillation de gommes ſemblables à celles que préſcrit M. Tronchin. Un baume réſolutif & nerval, ou de l'onguent digeſtif.
Des vins de Canarie, de Malvoiſie, de Madére & du vin Grec.	M. Huxam, pag. 37, de l'eau martiale avec un peu de bon vin.
Le changement d'air.	Droët & Citois, le changement d'air. Leur rencontre avec M. Tronchin eſt encore des plus heureuſes.

Tous les remédes dont il vient d'être parlé, & ſur l'uſage deſquels on voit une ſi grande conformité entre M. Tronchin & les auteurs qui l'ont précédé, ſont inſuffiſans, ſans compter que quelques uns d'entre eux ſont ou inutiles, ou nuiſibles. On va voir que, ſur ceux qui ſont vraiement curatifs & eſſentiels, le même accord ne régne pas entre ces auteurs & lui.

Il rejette d'abord le vomitif comme dangereux dans toutes les Coliques de Poitou qui ſont de ſon invention, & l'admet à peine dans celle qui vient des minéraux, ou des liqueurs acides; encore faut-il, pour qu'il ſe détermine à le donner, que la cauſe ſoit récente : *ſi recens cauſa ſit* pag. 152. enſorte que ſi un barboüilleur, un

plombier ; un pottier de terre &c. pendant quatre ou cinq années d'exercice de leur métier, ſont, comme cela arrive ſouvent, aſſez heureux pour ne point avoir la Colique, & qu'enfin, après un pareil terme, ils viennent à en être attaqués, il faudra, parce que la cauſe ſera ancienne, les laiſſer périr plûtôt que de leur donner un vomitif. Dailleurs, dans le cas où, ſelon lui, on peut appliquer ce reméde, il n'en preſcrit point la doſe. Il n'y a qu'un ſeul endroit de ſon livre, pag. 156, où il dit que l'on peut donner un grain, ou deux, de tartre ſtibié, dans beaucoup d'eau : mais il recommande d'uſer de beaucoup de prudence, dans l'adminiſtration de ce reméde, comme s'il craignoit de guérir ſon malade.

Citois n'y met pas tant de difficulté. Il dit que la diſette de remédes, où l'ont laiſſé les anciens Médecins, l'a obligé de franchir les bornes & de recourir aux remédes chymiques, ſurtout d'emploier le foie d'antimoine, vomitif plus puiſſant encore que n'eſt le tartre émétique. Pag. 121, il conſeille auſſi le vomitif, lorſque le malade a des envies de vomir, & que la bile regorge dans l'eſtomach, accidens ordinaires de la Colique de Poitou, & qui rendent ſon précepte général.

Pag. 223 & 224, il répéte la purgation par haut, ou par bas, ſelon que la bile eſt dans l'eſtomach, ou dans les inteſtins.

M. Huxam, pag. 26, bien loin d'impoſer, comme M. Tronchin, des conditions & des réſerves capables de rendre rare, ou infructüeu-

ſe, l'application des vomitifs, dit formellement qu'ils ſont toujours avantageux, & même néceſſaires au commencement. Pag. 27, il ne craint pas d'âjouter, à une décoction d'Ipécacüanha, quelques grains de tartre ſtibié, ou deux cuïllerées de vin émétique. Pag. 18, il répéte, de deux jours l'un, le vomitif, & le donne juſqu'à quatre fois. Il remarque qu'après ces vomitifs réïtérés, la douleur ceſſe pour un tems.

M. Tronchin ſoutient au contraire qu'elle augmente.

Il ſemble n'adopter le ſentiment des autres que quand ils ſont dans l'erreur, & par une conſéquence néceſſaire de cette conduite, il parle partout des purgatifs puiſſans de maniére à les faire regarder comme des poiſons, & ne tarit pas ſur l'éloge de ſon petit boucon de caſſe, de manne & d'huîle qu'il déſigne ſous le nom de doux laxatif, *Lene Eccoproticum*. Il avance même, pag. 148, une choſe très fauſſe ſur le compte de Citois, ſçavoir, que cet auteur reconnoiſſant l'abus des violens purgatifs, a cauſe des douleurs atroces qu'ils cauſent, avoüe qu'il eſt obligé de recourir aux laxatifs doux.

Pour avoir un nouvel exemple de la fidélité de M. Tronchin, il faut voir comme Citois s'explique ſur ce point, pag. 212. Si l'on ſe contente, dit-il, de légers laxatifs, on ne fait (ce ſont ſes termes) que remüer l'ordure, & rendre les douleurs plus fortes. *Camarinam moveris & dolores antea leviores vehementiſſimos effeceris.* Pag. 213, on voit qu'il emploie l'hiera-picra triplée de coloquinte, la confection hamech,

les tablettes de citro & diacarthami, & cela à grande doſe, l'extrait panchymagogue &c. tous remédes purgatifs très vigoureux. Il âjoute que, peu de tems après leur effet, les douleurs reviennent auſſi fortes qu'auparavant : ce qui prouve, non comme M. Tronchin le fait dire à Citois, qu'ils augmentent les douleurs, mais qu'ils les ſuſpendent au contraire, pour un tems. C'eſt lorſqu'elles recommencent, qu'il emploie le ſirop de roſes laxatif, pendant quelques jours. Mais quand, nonobſtant ce reméde, le ventre vient à ſe conſtiper de nouveau, les douleurs redoublent, dit-il; alors il faut repurger, comme cy-devant, puis revenir à l'uſage de l'huîle.

M. Huxam, pag. 29, après les vomitifs répétés, purge par bas; il ne craint pas d'emploier les pilules cochées, le jalap, le ſéné & réïtére ſouvent ces purgatifs.

M. Tronchin, dans la Colique des minéraux, conſeille l'opium dont il ne détermine la doſe, qu'à la pag. 164. Il le fixe à un demi-grain, de trois en trois heures.

Mais M. Huxam, pag. 30, dit formellement qu'"il faut le donner à grande doſe; or qui dit une grande doſe, dit au moins deux grains.

M. Tronchin penſe que les veſſicatoires ſont un excéllent reméde contre la Colique des minéraux. Qu'il en ſoit perſuadé, comme il le dit, cela ſe peut; mais qu'il veuïlle le perſuader aux autres, c'eſt ce qu'il aura peine à faire, ſur-tout de la maniére dont il s'y prend. *Il faut*, dit-il, *les appliquer, dans toute leur force, quand les autres remédes n'ont point calmé les douleurs*, *parce* qu'â-

joute-t-il, *de deux douleurs, la plus forte affoiblit l'autre.* C'eſt-à-dire, ſelon lui, que la douleur des veſſicatoires eſt plus aigüe que celle de la Colique ; (*a*) c'eſt-à-dire encore (ce fait ſuppoſé) qu'un malade qui ne ſouffroit que médiocrement de ſa Colique, ſera fort ſoulagé, quand le ſecours de l'art le fera ſouffrir beaucoup davantage. Il ne faut pas avoir l'eſprit bien perçant pour appercevoir que la juſteſſe de ce raiſonnement eſt appuiée ſur deux ſuppoſitions, dont l'une eſt abſolument fauſſe, & l'autre évidemment abſurde.

Il eſt vrai que le ſçavant M. Huxam conſeille auſſi le même reméde, mais dans des vües & des circonſtances totalement différentes. C'eſt lorſque, ſur le déclin de la maladie, il reſte entre les épaules quelques douleurs rhumatiſantes, & que par conſéquent la cauſe matérielle de ces douleurs s'approche de la peau. Il dit, pag. 30, qu'il n'y a rien de mieux que les veſſicatoires appliqués à l'endroit douloureux. Ils préviennent, âjoute-t-il, & guériſſent même la paralyſie. Tout cela n'a rien que de très raiſonnable.

De ce qui précéde il réſulte que, ſur tous les

(*a*) Pour avancer ou, ſi l'on veut, pour ſuppoſer ce fait, il faut n'avoir pas la plus légére idée de ce que c'eſt que la Colique des minéraux. Elle cauſe des douleurs atroces, qui vont juſqu'à donner des convulſions. Les malheureux qui en ſont attaqués ſe tordent quelquefois les membres, juſqu'à ſe les luxer. Qu'on applique à ces malades des veſſicatoires ſi forts qne l'on voudra, Ils ne leur feront qu'une ſenſation légére, en comparaiſon de la Colique.

remédes qui ne ſont point curatifs, ou qui peuvent être nuiſibles, M. Tronchin eſt ſi parfaitement d'accord avec les autres auteurs, que s'ils ne l'avoient pas précédé, on les accuſeroit de l'avoir pillé. Mais en revanche, ſur tout ce qui eſt puiſſant & efficace, comme les vomitifs, les forts purgatifs, & les grandes doſes d'opium, il leur eſt directement oppoſé. La doctrine de Citois & celle de M. Huxam, ſur ces derniers remédes, eſt cependant la baſe de la ſaine pratique. Ainſi M. Tronchin, à l'égard des uns, n'a rien dit de nouveau, ni rien d'utile à l'égard des autres. Ce ſont les deux points que j'avois à prouver. On peut même aſſurer que le traitement qu'il propoſe n'eſt pas ſeulemement incapable de guérir la Colique des minéraux, mais qu'il eſt doublement nuiſible, premiérement en ce que la ſaignée les huîleux & les relâchans répétés ne peuvent qu'énerver le reſſort des inteſtins qui n'eſt dêja que trop affoibli; ſecondement en ce que ces remédes, quand même ils ſeroient innocens, occuperoient un tems précieux, dont le bon ou mauvais emploi décide du ſort des malades. Mais la comparaiſon de la méthode de M. Tronchin, avec celle qui eſt en uſage dans l'hôpital de la Charité de Paris, rendra le contraſte plus frappant, & la démonſtration plus complette.

Cet hôpital eſt peut-être le lieu, de l'univers entier, où ſe r'aſſemble le plus grand nombre de malades attaqués de la Colique dont il s'agit. C'eſt, pour ainſi dire, un point de r'alliement où vont ſe rendre tous les ouvriers de Paris que leur état y expoſe. Voici comme on les traite.

Sans avoir égard à aucune des réſerves preſcrites par M. Tronchin, dès qu'un malade eſt arrivé, on lui donne un lavement fait avec la décoction de deux gros de ſéné & autant de pulpe de coloquinte. On y âjoute ſix gros de diaphœnic, une demie-once de bénédicte laxative, deux onces de miel mercurial, & ſouvent quelques onces de vin émétique. Sept ou huit heures après, on lui fait prendre un autre lavement de parties égales d'huîle de noix & de vin rouge. Autrefois on donnoit, le lendemain, une doſe du fameux Mochlique fait avec le ſucre & le verre d'antimoine : (*a*) mais aujourd'hui qu'on ne prépare plus ce reméde comme on le faiſoit cy-devant, & que d'ailleurs ſon action eſt plus ou moins grande, ſuivant la maniére de le faire, les Médecins de l'hôpital, pour éviter tout inconvénient, y ſubſtitüent trois, quatre, cinq ou ſix grains de tartre émétique, plus ou moins, ſuivant les forces, l'âge du malade, & la grandeur de la maladie. Le ſoir, après l'opération du vomitif, on fait prendre un fort calmant compoſé d'un demi-gros, ſouvent même d'un gros de thériaque, & un grain de laudanum. Le jour ſuivant, on répéte les lavemens & l'on purge

(*a*) Voici la recette du Mochlique. Prenez du ſucre fin & de l'eau commune de chaque quatre onces, du verre d'antimoine en poudre deux onces. Faites cuire le ſucre avec l'eau dans un poëlon & écumez le. Melez y le verre d'antimoine. Faites cuire la matiére au point qu'étant refroidie elle puiſſe prendre une conſiſtance ſolide. Alors verſez la ſur un papier frotté d'huîle. La doſe eſt depuis quinze grains, juſqu'à trente, & même quelquefois, quarante.

le lendemain, avec une potion compoſée d'une demie-once de diaphœnic, deux gros de diaprun ſolutif, une once de ſirop de nerprun, dans ſix onces d'apozéme pugatif, dans lequel il entre une once de chaque de cuſcute, de racine de polypode, de ſéné, & deux gros de chaque de ſemence d'anis, & de créme de tartre, que l'on fait bouïllir dans deux livres d'eau, & réduire à 20 onces. Le ſoir qui ſuit cette purgation, on répéte le calmant. Ces remédes ſont aidés par une tiſane ſudorifique, & quelquefois des potions cordiales animées avec le lilium de Paracelſe, ſurtout s'il reſte quelques douleurs, ou ſi le malade eſt menacé de paralyſie, &, à plus forte raiſon, ſi cet accident eſt dêja ſurvenu.

Cette méthode opére, en ſept ou huit jours, & ſouvent plûtôt, une guériſon complette. Mais lorſque cela n'arrive pas, ce qui eſt très rare, il ſuffit de recommencer les mêmes remédes, en tout ou en partie, ſuivant que les circonſtances l'exigent. Une choſe bien certaine c'eſt que les malades, qui ne ſont point encore paralytiques ni épiléptiques quand on commence à les traiter, ne le deviennent jamais, ce qu'il faut néceſſairement attribüer à la bonté du traitement.

Les Médecins de la Charité, depuis un grand nombre d'années, ont ainſi traité la Colique des minéraux. M. Dubois, dont la théſe a été citée pag. 16, rapporte que, dans l'eſpace de 23 ans, ſur 1200 malades, qu'il a vu traiter par M. Burette, ou traité lui-même dans cet hôpital, à peine en eſt-il mort 20; ainſi la proportion eſt comme 1 à 59. Meſſieurs Reneaume, le Hoc,

Bouvart, Bourdelin le jeune & de Rabours n'ont pas traité différemment cette maladie, ni moins heureuſement. Meſſieurs Verdelhan & de la Breulhe, leurs ſucceſſeurs dans les mêmes fonctions, ſuivent actüellement la même méthode, avec des ſuccès qui ne ſe démentent point. C'eſt ainſi que Monſieur Bourdelin l'aîné traita, il y a environ dix ans, dans différentes maiſons du faux-bourg Saint Germain, quarante cinq malades qui avoient bu du vin altéré de litarge. Il les guérit tous, excepté deux, dont il ne continüa pas le traitement. Dans le même tems, Monſieur Murry guérit auſſi, en huit jours, dans la maiſon de Monſieur Marquet receveur général de Bordeaux, cinq domeſtiques que du vin altéré de litarge avoit rendus malades. C'étoit, en ſuivant, à la Charité, Meſſieurs Burette & Reneaume, qu'il avoit appris à connoître la maladie & la maniére de la traiter. Monſieur Payen ſe ſouvient d'avoir auſſi guéri par la même méthode, dans la paroiſſe de Saint Paul dont il étoit Médecin, ſept pauvres ouvriers en peinture.

Ce ne ſont point des Médecins de *Paramaribo* que je cite ici, ce ſont des Médecins de l'école de Paris à qui, pour donner du poids à leur témoignage, je ne donnerai point le beau titre de *ſages en Médecine*. Ils ſont preſque tous vivants ; on peut les intérroger ſur les faits que j'allégue, & l'on peut intérroger auſſi tous ceux qui leur ont vu pratiquer la méthode qui vient d'être expoſée. Je ne voudrois pas d'autre preuve de ſa bonté que l'afflüence journaliére, de

peintres, de plombiers, de pottiers de terre, d'émailleurs &c. qui vont ſe rendre à la Charité pour y être traités. Ceux même de ces artiſans qui jouïſſent d'une aſſez grande fortune pour ſe procurer abondamment chez eux tous les ſecours qu'exige leur maladie, viennent à cet hôpital, afin d'être ſous les yeux des Médecins accoutumés à la bien traiter. Ils dédaignent, ou plûtôt redoutent, de tomber dans d'autres mains, inſtruits qu'ils ſont par l'exemple de leurs confréres, & quelquefois par leur propre expérience, que c'eſt à la Charité qu'ils trouveront une guériſon aſſurée. Ce n'eſt que depuis peu d'années que le même traitement a été adopté par les Médecins de l'Hôtel-Dieu de Paris, & parmi ceux qui ne ſont attachés à aucun hôpital, il eſt demeuré long-tems ou inconnu, ou tout au moins inuſité. Mais maintenant que des ſuccès toujours conſtans & repétés ont parlé en ſa faveur, tous les Médecins de Paris, & même beaucoup de Médecins étrangers, s'y ſont conformés.

Si l'on r'approche maintenant les objets de comparaiſon, on verra d'un côté des fomentations émollientes, des cataplaſmes de même nature, des demi-bains, du lait, du petit-lait, des lavemens émolliens, de l'huîle, des ſaignées, tous remédes relâchans, & qui ne peuvent qu'énerver de plus en plus des inteſtins dêja dénüés de reſſort, & par conſéquent hâter la paralyſie. On voit encore un grain ou deux d'émétique, donné avec des réſerves capables d'exclure ce reméde de la plûpart des cas, un purgatif qui, loin d'en avoir l'effet, n'en mérite pas

même le nom, de l'opium par demi-grains, placés de loin à loin.

De l'autre côté l'on voit des lavemens fortement purgatifs & ſtimulans, un vomitif puiſſant & capable d'exciter des ſecouſſes fortes qui puiſſe détacher les parties métalliques nichées dans les membranes de l'eſtomach & des inteſtins. Un calmant efficace pour porter la ſtupeur dans des fibres ſenſibles & douloureuſes, des purgatifs acres & irritans, pour éxciter à la ſécrétion des organes paréſſeux, en un mot des tiſanes ſudorifiques & des potions cordiales animées de lilium, pour relever le ton des fibres, animer la circulation, & aider la nature à expulſer les reſtes de particules minérales qui ont échappé à l'action des autres remédes. On voit, en un mot, des remédes qui par un effet prompt, facile, ſur & général, guériſſent les Coliques les plus violentes.

J'ai maintenant à faire un raiſonnement bien ſimple. De deux méthodes auſſi oppoſées que le ſont celles-cy, dont l'une ſur ſoixante malades en guérit infailliblement cinquante neuf, il faut que l'autre ſoit néceſſairement mauvaiſe ; car celle qui réüſſit dans cinquante neuf ſoixantiémes des cas où elle eſt appliquée, n'a pas ſa pareille en éxcéllence dans aucune eſpéce de maladie : & ſi l'on vouloit donner la preuve la plus démonſtrative & la plus incontéſtable de l'éxiſtence & de l'éfficacité de la Médecine, ce ſeroit cet exemple qu'il faudroit choiſir par préférence à tout autre. Si j'avois beſoin de nouvelles preuves pour nôtre méthode, contre celle de Mon-

ſieur Tronchin, j'âjouterois qu'il eſt de notoriété publique, parmi les Médecins de la Charité & tous ceux qui les accompagnent à leurs viſites, que les malades qui, avant d'y être conduits ont été traités par des huîleux, des délaians, des émolliens, & ſur-tout par des ſaignées, en un mot, par les remédes qu'indique M. Tronchin, ont beaucoup plus de peine à guérir que les autres, ou ſont ſouvent du nombre de ceux qui ne guériſſent pas. Les ouvriers ſujets à la Colique ſont ſi fort inſtruits & ſi convaincus de cette vérité, qu'ils abhorrent ce traitement.

Il n'a tenu qu'à Monſieur Tronchin de prendre connoiſſance de toutes ces choſes : & c'eſt un malheur qu'il ſe ſoit prévenu, comme il a fait, contre les Médecins de Paris, juſqu'au point de les dédaigner, & d'éviter ſoigneuſement leur rencontre. Par quel endroit auroient-ils donc pu lui déplaire, & qu'avoit-il trouvé de répréhénſible dans leur conduite ? Ne s'occupent-ils pas ſérieuſement de l'étude & de l'éxercice de leur profeſſion ? eux que l'on voit auſſi empreſſés d'étendre & de multiplier leurs connoiſſances, que diſpoſés à les communiquer : auſſi avides de s'enrichir de celles d'autrui, qu'éloignés de s'en parer : curieux de mériter, & non de ſurprendre, la confiance du public. Attentifs au ſoulagement des malades, ils les écoutent pâtiemment, les éxaminent avec ſoin, leur preſcrivent avec réfléxion, & ſe gardent bien ſurtout de décider avec une précipitation ſcandaleuſe & qui peut ſouvent devenir funeſte. Monſieur Tronchin a-t-il à leur reprocher de bléſſer

en quelque point la décence & l'honnêteté ? Les a-t-il ſurpris, déclamant contre des abus imaginaires, s'ériger, dans les cercles, en réformateurs de la Médecine, ou bien affecter, devant les gens de l'art, ce ton plein de réſerve & de hauteur, que fait prendre, aux hommes vains & incapables, autant le deſir d'en impoſer, que la crainte de déceler leur inſuffiſance ? En a-t-il connu qui, profitant du goût que l'on a pour la nouveauté, ſe fiſſent un mérite politique de blamer tous les avis qu'ils n'ont pas donnés, & de n'en jamais donner que d'oppoſés à ceux des autres ? Les a-t-il vus enfin, joüant le dégoût de leur état, irriter, par une réſiſtance ſimulée, les empreſſemens du public, pour ne s'y livrer enſuite qu'avec une ſorte de proſtitution ? Monſieur Tronchin ſent peut-être à préſent que ces Médecins ne méritoient pas, autant qu'il l'a cru, ſon indifférence, & encore moins ſes mépris. Peut-être même regrette-t-il de ne les avoir pas cultivés ? Il eſt du moins certain qu'en le faiſant, il eût trouvé dans leur commerce de la droiture, de la modeſtie, de l'honnêteté. Il eût pu encore puiſer dans leurs connoiſſances celles dont il avoit beſoin pour faire un bon livre ; au lieu que celui qu'il vient de mettre au jour reſſemble à ces morceaux imparfaits de marquetterie, où, faute d'attention & de génie, l'ouvrier n'offre aux yeux du ſpectateur qu'un aſſemblage peu ſolide de piéces mal jointes, & le contraſte choquant d'une multitude de couleurs fauſſes & diſcordantes. Il eſt vrai cependant que ceux qui veulent apprécier le traité de la Colique, y trouvent la commo-

dité ſinguliére de pouvoir l'aſſujettir au calcul. En voici un auſſi ſimple ce me ſemble qu'exact, par le moien du quel on peut le réduire à ſa juſte valeur. Qu'on en ôte d'abord les paſſages qui ſont cités, plus ceux qui ne le ſont pas, plus les endroits répétés avec ou ſans changement de quelques mots, plus les choſes inutiles ou totalement étrangéres à l'objet ; il reſtera de net la table des chapîtres qui n'eſt pas mal faite, plus le petit avis au lecteur, moins les choſes déplacées qui s'y trouvent en aſſez grand nombre.

Après avoir rendu ce compte fidéle de l'ouvrage de Monſieur Tronchin, je ne puis guére me diſpenſer d'âjouter quelques mots ſur ſon ſtile. Il m'a paru d'abord fort inégal : mais, à force de mémoire & de réfléxion, j'ai remarqué, comme on la vu, que l'auteur avoit fondu dans ſon texte quantité de fragmens de divers auteurs, ſans en faire confidence au lecteur, & que c'eſt là la cauſe réelle de cette inégalité qui n'eſt qu'apparente. Quand on eſt ainſi parvenu à pouvoir diſtinguer ce qui ne lui appartient point, on voit que ce qui lui appartient eſt très uniforme & très ſoutenu. L'élégance, à la vérité, ne s'y rencontre pas, mais un lecteur raiſonnable, qui ne cherche qu'à s'inſtruire ſur des matiéres de ſçiences, ſçauroit aiſément ſe paſſer de cet agrément, qui n'âjouteroit rien à la ſolidité d'un bon ouvrage. Il eſt vrai que ſi l'on peut ſe diſpenſer d'être élégant, en matiére de ſciences, il faut du moins être clair & correct, & ce ſont deux points que

malheureuſement Monſieur Tronchin n'a pas réünis. On ne ſçauroit voir ſans peine que celui que la renommée, avec ſes cent bouches, avoit par-tout annoncé, non ſeulement comme un éxcéllent Médecin, mais encore comme un homme lettré du premier ordre, ſoit tombé dans des négligences de conſtruction qui rendent le ſens de ſon diſcours ſouvent obſcur, & quelquefois inintelligible ; qu'il ait emploié une grande quantité de termes barbares, dans des occaſions ſur-tout, où la langue dans laquelle il écrit fournit abondamment, à ceux qui la poſſédent, de quoi ſe paſſer de cette pitoiable reſſource. Ses partiſans même (car on lui en compte encore quelques uns) ſont déſolés d'y trouver un nombre plus qu'honnête de fautes de grammaire, capables d'attirer à des écoliers les diſgraces douloureuſes & humiliantes aux quelles ils ſont expoſés par état. On voudra bien, je l'eſpére, me diſpenſer d'indiquer ces fautes qui ne ſe préſenteront que trop fréquemment & trop facilement aux yeux de ceux qui liront le traité de Monſieur Tronchin. L'un des beaux génies de ce ſiécle, pour lui acquerir l'eſtime & l'admiration de Paris, lui attribüa, dit-on, la beauté d'Apollon, le ſçavoir d'Hippocrate & l'éloquence de Cicéron. Le beau ſéxe, qui, en le conſultant, l'a paſſé en revüe, avoit droit de le juger ſur le premier point, & n'a pas héſité de prononcer en ſa faveur. Les Médecins & les Orateurs, maintenant qu'il s'eſt fait imprimer, peuvent prononcer ſur les deux autres.

REMARQUE.

Il faut convenir, pour la juſtification de M. Tronchin, que les erreurs qui viennent d'être réfutées ne lui appartiennent pas perſonnellement. Elles ne ſont qu'adoptives. Le paralléle qui ſuit fait voir par quel hazard elles ſe ſont gliſſées dans ſon ouvrage.

Morceau de ſuite, extrait du traité de M. Tronchin, pag. 59.

Quales verò ac quàm peſtiferæ intra venas metallicas recondantur noxæ, quotidie experiuntur minerarum foſſores qui dyſpnoeæ, phtyſi, cachexiæ, artuum tremoribus, colicis doloribus, paralyſi obnoxii ſunt, & licet horum pulmones maximè afficiantur, minerarum effluviis intra vitæ hoſpitia admiſſis, cerebrum ac nervi adeo læduntur ut tremores ſtupores ac paralyſes peſſimi oriantur.

Fragmens épars dans Ramazzini de morbis artificum edit. Patav. 1718.

Pag. 2. Quales verò ac quàm peſtiferæ noxæ intra venas metallicas recondantur experiuntur primò mineralium foſſores... pag. 3. Morbi autem quibus obnoxii ſunt metallorum foſſores aliique id genus artifices ſunt ut plurimum dyſpnoea, phtiſis, apoplexia, paralyſis, cachexia... Pulmones itaque & cerebrum in hujuſmodi artificibus malè plectuntur, magis tamen pulmones, hi etenim ſimul cum aëre minerales ſpiritus hauriunt, & primi noxam perſentiunt, mox iidem halitus intra vitæ hoſpitia admiſſi & cruori permixti cerebri & nervoſi laticis naturalem temperiem pervertunt & inficiunt, unde tremores, ſtupores & ſuperiùs recenſiti affectus. Nec

Nec mirum quod ad mineras damnentur rei. Peſſimæ autem ſi ſiccæ, ſiquidem agitatus pulvis foſſionibus aſperamque penetrans arteriam parit in pulmonibus vitium quod aſthma vocatur, cum ſalivâ déglutitus colicos dolores atque paralysim ſæpe lethalem.

Nec mirum quod in mineris dentur mulieres quæ ſeptem nupſerint viris quos omnes venenali halitus immaturatâ morte afficiunt. Tales in fodinis Carpati montis vidit Agricola. Imo animalia iſto veneno infecta plerumque turgeſcunt, mox motum amittunt tandemque ſiné ſenſu pereunt. Miſeri in in mineris foſſores quotidie videntur e puteis, ſcalarum gradibus aſcendentes, ubi virus ſumpſit incrementum, in puteos rurſus decidentes, præ manuum inertiâ ac reſolutione pedum.

Sic figuli plumbo uſto ac calcinato utentes ad vitreanda vaſa, dum plumbum terunt, liquatove plumbo vaſa, antequam fornacem indantur, obliniunt, quod virulenti in eſt aquâ liquatum, aut ſolutum, naribus, ore, totoque inhalant corpore, in manuum tremores incidunt moxque paralytici fiunt.

Pag. 4. metallorum itaque foſſio olim ac etiamnum in iis locis, ubi fodinæ ſunt, pœnæ genus eſſe conſuevit, ſontes enim ac graviorum criminum rei damnantur ad metalla.

Pag. 3 hinc eorum qui in fodinis minéralia effodiunt, maxima eſſe ſolet ſtrages; fœminæ propterea quæ id genus hominibus nubunt, ſæpiùs nubunt, nam referente Agricola, apud fodinas Carpati montis obſervatæ ſunt mulieres quæ ſeptem viris nupſerint.

Pag. 37 & 38. Hi ergo cum plumbo uſto & calcinato indigeant ad vaſa vitreanda dum plumbum in vaſis marmoreis molunt... ſeu cum vaſa, antequam in fornacem indantur, liquato plumbo penicillis obliniunt; totum id quod virulenti habet plumbum aquâ ſic liquatum, ac diſſolutum, ore, naribus, ac toto corpore adſumunt, ſicque graves noxas non multò poſt per-

Nec mirum quod adeo funeſtum corpori ſit plumbum, licet non deglutitum, cum obſervaverit Boylëus argentum ipſum vivum, temporis fere momento, plumbi fuſi vapore figi, ac ſolideſcere.

Quid non efficiet ſi lapideâ contritum molâ inhaletur; ſanguinem tunc & ſpiritus figit.

Nec fortunata magis Pictorum ſors, qui plerumque valetudinarii, rarò diu vivunt. Internis externiſque orbatus ferè ſenſibus tantum non mortuus vixit Correcchius. In flore juventæ e vivis Divinus ereptus fuit Raphael.

ſentiunt. Nam & ipſi in manuum tremores incidunt primò, mox paralytici fiunt.

Pag. 39. Mirari autem deſii, cum, teſte experientiſſimo Boylëo, mihi innotuit, argentum vivum, temporis ferè momento, plumbi fuſi vapore figi ac ſolidari.

Mirum itaque non eſt ſi Saturnus à molâ lapideâ ita contritus.... figulos tam dirâ labe aſpergit, in ſanguinem ac ſpiritus torporem invehendo, ac illorum manibus crucem figendo.

Pag. 51. Ego quotquot novi Pictores, & in hâc, & in aliis urbibus, omnes ferè ſemper valetudinarios obſervavi, & ſi pictorum hiſtoriæ evolvantur, non admodum longævos fuiſſe conſtabit, ac præcipuè, qui inter eos præſtantiores fuerint, Raphaëlem Urbinatem, pictorem celeberrimum, in ipſo juventæ flore, ereptum fuiſſe legimus.

Pag. 54.... & melancholicæ paſſiones quibus obnoxii ſunt ut plurimùm pictores. Antonium de Allegris Corrigienſem, è patriâ propterea Corrigium dictum, adeo melancholicum fuiſſe, imò

Horum miſerias efficit quam tractant colorum materia, minium, cinnabarum, ceruſſa, vernix, multaque ex variis foſſilibus pigmenta.

Ex mercurio ſit cinnabarum, ceruſſa ex plumbo, viviride æris ex cupro; argenti ſoboles eſt ultramarinum, ſicque omnis ferè colorum materia ex mineralium claſſe deſumitur, cum metallici colores ſint vegelabilibus longè præſtantiores.

Pictor Andegavenſis xxx annos natus, firmâ cor poris conſtitutione manuum digitos ſolito graviores, &c.

ſtupidum tradunt, ut nec ſui, nec ſuorum operum dignitatem ac præſtantiam cognoſceret.

Pag. 52. Aſt alia potior cauſa ſubeſt, quæ pictores morbis obnoxios reddit, colorum nempe maria quam ſemper præ manibus habent. . . . . ut minium, cinnabaris, ceruſſa, vernix. . . . multaque ex variis foſſilibus pigmenta...

Cinnabarim ſobolem eſſe mercurii, ceruſſam ex plumbo parari, æs viride ex cupro, colorem Ultramarinum ex Argento, cum metallici colores vegetabilibus longè durabiliores ſint & hanc ab cauſam à Pictoribus magis expetantur, ſicque omnem ferè colorum materiam ex mineralium claſſe deſumi nemo non novit.

Pag. 50. Satis curioſam hiſtoriam in hanc rem deſcribit Fernelius de pictore quodam Andegavenſi, &c.

Le paſſage de Fernel eſt trop étendu pour pouvoir être ici tranſcrit en entier : & mon ouvrage (quelque court qu'il ſoit, vu l'abondance de la matiére) ne paroîtra peut-être que trop long. J'ai cru pouvoir auſſi me diſpenſer de mettre en paralléle, avec Monſieur Tronchin, pluſieurs autres auteurs qu'il a imités avec beaucoup plus d'exactitude encore qu'il n'a fait Ramazzini.

Je préſente ſeulement les piéces de comparaiſon qu'on vient de voir, comme un exemple de l'inclination qu'à M. Tronchin à puiſer dans les ſources, & de ſon goût à bien choiſir les matériaux dont il conſtruit ſes ouvrages. Ne pourroit-on pas le comparer à préſent à un homme qui, aiant trouvé ſous ſa main une bourſe pleine de piéces qu'il croiroit être d'or, puis venant enſuite à les produire dans le commerce, paſſeroit ſubitement, de la joie de les poſſéder, à l'humiliant déplaiſir de les voir rejetter, comme fauſſes, par tous ceux à qui il les préſenteroit ? On verra qu'il n'eſt pas, par-tout, auſſi malheureux dans ſon choix qu'il l'eſt ici, & qu'il s'eſt quelquefois approprié d'excéllentes choſes. C'eſt toujours un reproche de moins que l'on aura à lui faire.

ERRATA.

Pag. 5 ligne 12. excès verdeur, *liſez*, excès de verdeur.

Entre la fin de la page 45 & le commencement de la ſuivante, âjoutez cette phraſe.

C'eſt-à-dire qu'il s'engage à donner, ſur ce point, des choſes tout à la fois nouvelles & utiles.